

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 14 Novembre 2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 7 novembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36

La séance est ouverte à 18h45 et levée à 21h47

Etaients présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°15), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°9), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Agathe HENRIET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°15), **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugy :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaients absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Merrey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraie :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Vieille :** M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUSSET

Procurations de vote : **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°15), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. André TERZO, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Sylvie WANLIN, Mme Valérie HALLER à M. Anthony POULIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à Mme Karine DENIS-LAMIT, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET à Mme Marie ZEHAFF, **Cussey-Sur-L'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER à M. Patrick OÜDOT (jusqu'à la question n°14 incluse), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, **Thise :** M. Pascal DERIOT à M. René BLAISON, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU

PREAMBULE

Présentation sur la forêt durable

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons trouvé important d'avoir une séquence particulière ce soir. Cette séquence a été acceptée par Valentin QUELOZ et Yann VITASSE, chercheurs à la Confédération helvétique sur les sujets de la forêt, la neige et le paysage. Ils nous parleront essentiellement de forêt. Finalement, nous sommes d'accord, nous parlons de moins en moins de neige. Tous deux interviendront également demain ici même, à la CCI, dès 9h30 lors de la rencontre pour une forêt durable du Grand Besançon. Vous avez normalement tous reçu une invitation pour cette rencontre. Il est important de considérer que nous avons besoin de voir l'avenir de nos forêts quand on connaît leur importance. Je rappelle que sur le Grand Besançon, elles représentent plus de la moitié des superficies du territoire. Elles sont tellement intégrées dans nos paysages que parfois, je pense que nous finissons par ne plus en mesurer le poids, l'importance non seulement pour notre territoire, mais aussi pour un écosystème à des échelles beaucoup plus importantes.

Mais je ne vais pas avancer sur les discussions que vous allez nous apporter. Je vous propose de vous donner rapidement la parole, si vous en êtes d'accord. Vous avez choisi d'être debout. Je le dis, parce que les gens vont croire que vous êtes punis. Non, vous avez bien choisi d'être debout en interaction avec la salle et l'ensemble des élus. Merci à vous.

Une présentation est projetée en séance.

M. VITASSE.- Merci beaucoup. Bonsoir à tous. Comme la Présidente l'a mentionné, avec Valentin QUELOZ, nous sommes chercheurs à l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et les paysages qui se situe dans la banlieue de Zurich. Ma spécialité est surtout de vraiment travailler sur l'impact des changements climatiques sur les forêts en général, Valentin QUELOZ s'occupant plutôt de la partie concernant les ravageurs et les champignons pathogènes des arbres.

Merci de votre invitation. Nous sommes très contents de pouvoir vous présenter l'état des connaissances sur l'impact des changements climatiques sur les forêts. Nous allons partager non seulement sur ce qui passe en Suisse, mais aussi sur la région Grand Est en France. Nous avons préparé un contenu en trois parties. Nous parlerons d'abord brièvement du changement climatique lui-même, parce que je pense que tout le monde est assez au fait sur le sujet. Nous verrons si les sécheresses augmentent, comment les températures ont augmenté. Nous passons ensuite directement sur les raisons pour lesquelles les arbres sont sensibles aux sécheresses pour essayer de comprendre ce qui se passe, pourquoi nous avons des dépérissements dans certains massifs forestiers. Nous

parlerons enfin des modèles qui prédisent les aires de répartition future des arbres forestiers, avec des perspectives et des solutions.

Malheureusement, je pense que tout le monde est au courant de ce qui passe. Vous avez un graphique concernant l'hémisphère nord qui inclut uniquement les terres. Nous voyons le réchauffement depuis 1850 qui est de plus de 2°C, si nous ne comptons que les terres émergées, avec une accélération du changement climatique que nous voyons très nettement à partir de 1980. Nous atteignons une augmentation des températures de 0,4°C tous les dix ans. Chaque année, en raison des émissions de CO₂ qui continuent d'augmenter, nous battons des records de températures. En effet, en 2023, c'était la 48^e année consécutive la plus chaude que la moyenne du 20^e siècle, les huit dernières années étant les plus chaudes jamais enregistrées. Je pense que chaque année, nous continuerons là-dessus.

En revanche, si nous parlons des sécheresses, elles ne sont pas nouvelles. En effet, nous avons eu de nombreuses grandes sécheresses par le passé. Nous pouvons nous souvenir par exemple de celle de 1976. En Suisse, nous avons des enregistrements depuis 1864. Vous voyez ici les précipitations annuelles. Dès que la carte est orangée, nous sommes en dessous et nous avons une sécheresse importante. Nous voyons qu'à chaque décennie, nous avons eu des sécheresses assez importantes et nous ne voyons pas vraiment d'augmentation ces dernières années même si nous avons eu des sécheresses importantes en 2022, 2018, 2015 et 2003. Vous voyez en orange les sécheresses qui, d'après nos archives, ont eu un impact assez important sur les arbres. Cela a été le cas de celles de 1884, 1947 et 1911, et plus récemment, celles de 2022, 2018 et 2015.

J'aimerais vous montrer aujourd'hui que les sécheresses ne sont pas un phénomène nouveau, mais le problème qui est derrière est vraiment ce réchauffement climatique. Nous avons un contexte de réchauffement très important en Suisse. Nous avons quasiment 3°C supplémentaires sur les 20 dernières années par rapport au début du 20^e siècle. Le problème, c'est qu'une sécheresse aujourd'hui a beaucoup plus d'impacts simplement à cause du contexte des températures déjà beaucoup plus chaud. Nous avons donc plus de transpiration des arbres, plus d'évaporation du sol, ce qui fait qu'un même degré d'intensité de sécheresse va beaucoup plus impacter le sol et il y aura beaucoup moins d'humidité dans le sol. C'est pour cette raison que les arbres souffrent de plus en plus. Il est donc vraiment important de comprendre qu'il y a deux choses en parallèle. Nous avons des phénomènes extrêmes de sécheresse en parallèle d'une augmentation graduelle des températures. Les deux combinés forment un cocktail assez explosif pour les arbres.

Pourquoi les arbres sont-ils sensibles à la sécheresse ? Les arbres sont comme une pompe. Ils absorbent de l'eau par les racines, l'eau monte dans les vaisseaux et la transpiration se fait au niveau des feuilles. Nous voyons ici un stomate, petit pore situé sous les feuilles par lequel la plante non seulement capte le CO₂, mais aussi transpire de l'eau. L'eau est en tension dans les vaisseaux, car elle est absorbée par le haut, par la transpiration. L'eau s'évaporant par les feuilles, une tension se crée dans les vaisseaux. Moins il y a d'eau dans le sol, plus l'arbre devra pomper. C'est vraiment comme une pompe. Vous voyez sur ce schéma que nous avons une tension dans les vaisseaux, et moins on aura d'eau, plus on devra pomper plus fort, jusqu'à la cavitation, c'est-à-dire jusqu'à une rupture de la colonne d'eau dans les vaisseaux. À ce moment-là, l'arbre se dessèche, les branches n'étant plus alimentées en eau, l'eau ne pouvant plus monter et à partir de là, des dépérissements importants peuvent se produire.

Fort heureusement, l'arbre a aussi plein de possibilités de s'adapter avant d'en arriver là. Dans une forêt saine, lorsque les températures sont élevées ou lorsque la sécheresse de l'air est importante en été, l'arbre va tous les jours fermer ses stomates. C'est « la régulation stomatique ». À partir de là, l'arbre va essayer de garder au maximum l'eau. Ce phénomène est complètement réversible et tous les arbres le font. Il n'y a donc pas de problème. Si la durée de la sécheresse continue ou si la sécheresse devient plus intense, cela pose problème, car on commence à avoir un mécanisme de dessèchement des feuilles. Au départ, c'est une sorte de prévention. L'arbre va essayer de perdre ses feuilles pour limiter sa transpiration et pour garder un maximum d'eau. Mais si la sécheresse continue, il va y avoir des attaques par des pathogènes et des ravageurs. Si cela se poursuit encore, on a des maladies, des suintements qui se produisent, la cavitation, c'est-à-dire les colonnes d'eau qui se rompent dans les vaisseaux. Nous avons ainsi un dessèchement des arbres, une descente de cime et un décollement de

l'écorce jusqu'à la mort de l'arbre. Toutefois, ce phénomène reste assez rare dans la nature. Pour qu'il y ait cavitation, il faut vraiment une sécheresse importante.

Le problème de ces dernières années — vous l'avez bien remarqué dans la région Grand Est de la France où c'était assez marqué — est qu'il y a eu des dépérissements assez importants d'espèces comme le hêtre, qui sont pourtant au milieu de leur aire de répartition. Cela a donc surpris de nombreuses personnes. Néanmoins, ce ne sont pas des cas isolés. Il y en a eu aussi beaucoup en Allemagne, dans les Vosges. Si nous regardons à une échelle beaucoup plus large dans le monde, nous avons des dépérissements de plus en plus importants dans tout l'hémisphère, liés à cette augmentation des températures que j'ai évoquée tout à l'heure.

Vous avez sous les yeux des données récentes qui ne sont pas encore publiées. Un doctorant me les a communiquées la semaine passée. Il travaille sur les données de l'Inventaire forestier national (IFN) en France. Vous voyez la couverture forestière en haut à gauche. Vous avez le réchauffement en France sur les 40 dernières années. Nous voyons que le nord-est de la France est une des régions qui s'est le plus réchauffée et où nous avons de moins en moins de précipitations annuelles. Lorsque l'on regarde le changement de mortalité, et c'est grâce à ces inventaires de l'IFN qui vient chaque année sur chaque parcelle pour vérifier quels sont les arbres sains ou morts, on voit qu'une augmentation se fait pour de nombreux arbres. Nous avons ces données depuis 2011. C'est le cas notamment dans le Grand Est où c'est complètement lié aux températures et aux précipitations. Si nous regardons espèce par espèce, il n'est pas surprenant de voir que la mortalité du hêtre a bien augmenté. C'est également le cas du frêne, mais peut-être pour d'autres raisons (je pense que Valentin va en reparler).

Si je zoome sur le Grand Est, j'ai mis la source d'un site Internet que le doctorant a créé, site sur lequel on peut visualiser toutes ces données. C'est très bien fait. Il m'a dit que j'avais l'autorisation de mettre la source pour l'instant même si ce n'est pas encore publié. Je l'ai donc mise. Si nous regardons les espèces préoccupantes, parce que la mortalité augmente assez fortement, j'ai listé ici le sapin, le bouleau, le charme, le hêtre, le frêne et l'épicéa dans cette région Grand Est. C'est assez spécifique pour chaque région. Ce ne sont donc pas forcément les mêmes espèces que nous allons retrouver partout.

Je passe à la dernière diapositive avant de passer aux ravageurs. Si nous regardons ce qui s'est passé sur les hêtres dans le Jura, on a carotté des arbres et on a regardé à partir de quel moment ils ont commencé à moins bien pousser par rapport à avant. On a carotté ceux que l'on sait comme ayant été affectés après la sécheresse de 2018 où nous avons eu des brunissements précoces des feuilles dès le mois d'août, et des arbres beaucoup plus sains à côté. Nous n'avons pas besoin de rentrer dans le détail, mais nous voyons la croissance en axe des ordonnées et vous avez les trois couleurs correspondantes aux trois classes d'arbres, du plus sain au moins sain. Nous avons constaté qu'ils avaient commencé à souffrir non pas depuis 2018, mais plutôt depuis 30, voire 40 ans, à un moment où ils commençaient déjà à moins bien pousser. Ceux qui ont dépéri en 2018, en 2022, suite aux sécheresses, souffraient déjà du réchauffement depuis les années 80 où nous avons cette accélération du réchauffement. Il est important de dire que l'on voit bien le décrochement entre les classes à partir de 2003, année de cette sécheresse assez intense. Nous commençons à distinguer les arbres qui résistent mieux que les autres.

M. QUELOZ. - Comme Yann l'a dit, il n'y a pas que le climat. D'autres choses s'ajoutent à ces problèmes climatiques dans nos forêts.

Ces agents biotiques sont ma spécialité. Cela concerne les insectes, les champignons, les bactéries, les virus. Nous avons aussi des choses qui profitent en grande partie de ces changements climatiques. J'ai mis quelques exemples. Vous avez les scolytes ou les bostryches, pour ceux qui en ont déjà entendu parler, qui sont sur les épicéas ou sur les sapins et qui profitent de cela. Nous allons le voir un peu plus en détail. Nous avons aussi des champignons, comme les phytophthoras qui vont plutôt sur les hêtres, les châtaigniers ou les chênes. Il existe aussi un phénomène assez récent : la suie de l'érable. Ces trois exemples augmentent et sont favorisés par les changements climatiques.

Il n'y a pas que les changements climatiques. De nouveaux ravageurs arrivent chez nous par les échanges globaux qui ont aussi augmenté. On achète du granit en Chine, parce qu'il est moins cher.

Dans les caisses qui le transportent, il y a des capricornes, comme le capricorne asiatique. Nous avons aussi quelques foyers en France difficiles à éradiquer. De nombreux ravageurs exotiques nous posent problème. Par ailleurs, c'est devenu plus facile pour eux de s'établir chez nous. Ces espèces tropicales ou subtropicales ne pouvaient s'établir en France dans les années 70 ou 80, mais elles le peuvent maintenant, parce qu'il fait assez chaud en été ou parce qu'il ne fait pas trop froid en hiver. Les deux facteurs s'additionnent.

Vous avez aussi la chalarose du frêne. Pour cet exemple, on peut dire que les changements climatiques ne favorisent pas ce champignon qui n'aime ni le chaud ni le sec. Il va donc peut-être finir par baisser, mais pour l'instant, ce n'est pas encore assez rapide. Vous avez également le bombyx sibérien, petit papillon qui vient du nord. L'agrile du frêne est aussi à nos portes par l'Ukraine ou la Biélorussie en ce moment. Nous n'espérons pas qu'il arrive trop vite. Vous avez également le nématode du pin, le phytophthora ramorum. Quelques ravageurs n'ont malheureusement pas de nom français. Il y a également tous ceux que nous ne connaissons pas encore, puisqu'il y a une grande biodiversité dans le monde, mais il faut essayer de ne pas tout rapporter chez nous si nous le pouvons, parce que cela pose plus de problèmes.

Pour revenir à ces dégâts biotiques, vous avez une carte sur laquelle vous voyez un défilement. Vous voyez l'augmentation du nombre de cycles que ces scolytes peuvent faire par année. En plus de favoriser l'établissement de nouveaux insectes, les changements climatiques favorisent le développement de certains d'entre eux, dont certains viennent aussi de chez nous. Bien sûr, lorsqu'il n'y aura plus d'épicéa en plaine, je pense que nous pourrions de nouveau mettre des carrés blancs au milieu du pays. Mais pour l'instant, c'est ce à quoi nous nous attendons.

M. VITASSE.- Je reviens rapidement sur le climat et sur ce qui va se passer, parce que je vais plutôt vous présenter ce que projettent les modèles.

Vous avez à l'écran comment les précipitations vont changer d'après les modèles, même s'il y a beaucoup d'incertitudes sur ce paramètre. Je vous ai mis la France et la Suisse, avec trois scénarios climatiques. Vous avez le scénario « business as usual » si on ne change pas les émissions de CO₂, un scénario plus modéré, drastique au niveau des émissions où l'on diminuerait énormément les émissions. Même si sur les dernières années, on se rapproche beaucoup du scénario le plus pessimiste, on regarde toujours le scénario entre les deux. Nous voyons que nous avons une prévision de diminution des précipitations estivales. Au niveau annuel, nous n'avons pas vraiment de changement. Nous avons même plutôt une augmentation en hiver et une diminution en été. Ce n'est pas une très bonne nouvelle non plus pour la forêt, puisque c'est surtout pendant la période estivale que la forêt a besoin d'eau.

Au niveau des températures, il n'y a rien de surprenant. Nous nous attendons à une augmentation d'environ 3°C d'ici la fin du siècle avec un réchauffement moyen, ce qui va accentuer le stress hydrique.

Si nous regardons ce que nous disent les modèles, je mets toujours un bémol, car ce sont des modèles. Ce n'est pas forcément la réalité de ce qui va se passer. Nous regardons où est la répartition actuelle de l'espèce. Nous mettons tous les paramètres climatiques qui permettent de modéliser cette répartition. Ensuite, nous simulons avec un scénario climatique l'évolution de la niche climatique. Les perdants du changement climatique sont le hêtre et l'épicéa en Suisse. En France, surtout dans cette région, c'est assez similaire. Nous avons une diminution assez forte de la niche climatique de ces deux espèces, notamment le hêtre. Ces modèles ont une douzaine d'années. Nous avons déjà prévu qu'à partir de 2020, la niche climatique du hêtre disparaîtra à de nombreux endroits du plateau suisse, donc en plaine.

Nous avons également de nombreux gagnants du changement climatique. Certaines espèces devraient être favorisées, parce qu'elles sont plus thermophiles, elles préfèrent les températures plus chaudes ou plus sèches. Nous avons ainsi le chêne, le charme. J'ai mis quelques autres exemples comme l'érable champêtre, l'aulne glutineux, etc. Il y a donc aussi des espèces que nous pourrions déjà favoriser par rapport aux changements climatiques.

Je laisse la parole à mon collègue pour les solutions.

M. QUELOZ.- Merci. Après avoir vu quelques idées pessimistes, nous restons en grande partie optimistes en recherches dans le monde forestier.

Comment gérer ces dépérissements ? Que faire ? Certains prônaient qu'il ne fallait rien faire, qu'il fallait faire confiance à la nature, laisser la nature suivre son cours. Certaines études montrent que dans des systèmes un peu dépérissants, si nous ne faisons rien, nous allons nous retrouver à un moment donné avec des forêts qui ne pourront plus remplir leurs fonctions pendant relativement longtemps si nous n'agissons pas assez tôt. Sans gestion proactive de ces forêts, nous risquons d'aller dans une impasse. Cela ne vaut pas pour des forêts déjà mortes, mais je pense qu'il faut commencer par celles en partie vivantes. Si nous commençons à agir dès maintenant, nous n'aurons pas de perte de ces services écosystémiques. Cela peut passer par de la production d'eau potable, de la gestion des crues, l'accueil de personnes en forêt ou d'autres fonctions de la forêt que nous attendons d'elle. Nous perdons moins de temps en agissant déjà maintenant. C'est assez général. Nous nous demandons quand agir, où mettre les priorités et quand commencer tout cela.

Il y aura peut-être plus de discussions demain, pour ceux qui participeront à la journée pour laquelle je fais de la publicité. Nous ne réussirons pas à tout présenter en 20 minutes ce soir, mais pour résumer, que faire ? Nous pouvons d'abord stopper les cultures qui ne fonctionnent plus dans des régions données (par exemple : les monocultures d'épicéas en plaine). Nous pouvons également répartir les risques et diminuer les pullulations en mélangeant au mieux les essences et provenances. En effet, les peuplements mélangés sont plus compliqués à gérer, car ils ne sont pas nécessairement mûrs en même temps, on ne peut pas chercher les arbres tous en même temps. Ce sont des contraintes. En revanche, nous avons des forêts plus saines. Nous savons par exemple que les bouleaux permettraient d'éviter d'avoir certains ravageurs sur des pins si on mélange des bouleaux à des pins. Certaines études faites par l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) montrent bien ce phénomène de dilution.

Il s'agit aussi de reproduire des exemples qui fonctionnent bien aujourd'hui. En effet, certaines forêts sont encore belles. Le cerveau humain a tendance à se focaliser sur ce qui ne va pas, mais si on sort, on voit quand même que certaines choses marchent bien. Il faut donc essayer de les reproduire. Nous devons également tester de manière scientifique de nouvelles essences et provenances en faisant des plantations tests. Il existe différents dispositifs en France comme en Suisse. C'est sûr que nous aurons des résultats dans 20 ou 30 ans, mais nous ne pouvons pas attendre ce temps-là avant d'agir. Il s'agit enfin d'analyser et de communiquer sur les essais qui ont déjà porté leurs fruits. En effet, certains forestiers, que ce soit en France ou en Suisse, ont déjà fait des tests, ils ont déjà été précurseurs. En tout cas, en Suisse, nous sommes en train de recenser ces projets dans une banque de données nationale pour qu'avant d'avoir les résultats de nos plantations expérimentales, nous ayons des idées pour la suite.

Voilà quelques exemples. Je pense qu'il y a beaucoup d'autres choses à faire. Nous le verrons encore demain avec l'exemple de la forêt bisontine. Nous en avons terminé. Nous sommes prêts à accueillir vos remarques, vos objections, vos questions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Vous avez été vraiment très synthétiques et je vous en remercie, parce que c'est un exercice particulier. Merci à vous.

Applaudissements.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous vous invitons à venir demain, mais vous avez l'opportunité de poser déjà un certain nombre de questions si vous le souhaitez. Lorsque nous avons vu vos cartographies, car pour lutter parfois contre des aprioris consistant à dire « finalement, la sécheresse a toujours existé », oui, c'est vrai. Vous réaffirmez bien que la sécheresse a toujours existé. Elle est venue par vague et comme vous le dites, la répétition laisse des traces dans l'organisme des arbres. Néanmoins, une chose est certaine : la montée extrêmement violente de la température change radicalement le paramétrage, donc la résistance des arbres à ce qui leur arrive, surtout quand on sait qu'ils se sont généralement implantés dans des conditions particulières. Aujourd'hui, on leur change leurs conditions de vie en mettant en péril l'ensemble d'un écosystème. Nous allons essayer de trouver les solutions. Nous allons au moins en parler et échanger demain.

Je remercie encore nos amis suisses d'être ici avec nous, parce que nous avons la chance de partager un massif forestier, le massif du Jura. Par conséquent, nos destins étant liés, nous avons besoin de réfléchir ensemble. J'ai parlé pour que vous réfléchissiez à des questions si voulez en poser.

M. SIMONDON.- Bonjour et merci pour votre exposé. J'avais une question sur l'impact de la qualité du sol sur la résistance des arbres à ces changements climatiques. Je suis sur une commune qui comporte 350 ha de forêt. Nous avons une partie en zone basse où nous avons une très bonne terre, et une partie en coteau où c'est beaucoup plus pauvre. L'Office des Forêts nous dit : « un jour ou l'autre, il faudra considérer que la forêt sera sur la zone où le sol est bon, et sur les autres zones, elle ne disparaîtra peut-être pas, mais en tout cas, elle ne jouera plus son rôle et ce sera un peu perdu ». Qu'en pensez-vous ?

M. VITASSE.- Le sol est très important. Lorsqu'il y a eu le dépérissement du hêtre dans le massif du Jura, nous avons clairement vu beaucoup plus de dépérissement sur les coteaux où le sol était plus superficiel. Les endroits où le sol est très bon et très profond, cela va faire un peu tampon par rapport à l'augmentation des températures pendant encore quelques dizaines d'années. Je ne serais peut-être pas aussi optimiste pour la suite, parce qu'un arbre vit presque 100 ans et dans 100 ans, le climat sera complètement différent, le sol s'assèchera beaucoup. Mais cela va tamponner justement les effets des changements climatiques et le sol joue un rôle primordial. On peut encore planter des sapins ou des hêtres à des endroits où le sol est bien profond, même en plaine. Il n'y aura aucun souci pour qu'ils se développent.

M. GUYEN.- J'ai juste une question. Dans les communes, l'état sanitaire de nos forêts est vérifié. Lorsque l'on a fait des diagnostics, on a découvert la suie de l'arbre, ce que je ne connaissais pas. La suie de l'arbre est soi-disant dangereuse pour l'homme. Il faut prendre énormément de précautions pour abattre un arbre malade, le laisser sur place pour ne pas le manipuler. Quelles seraient les conséquences pour nos agents qui font ces entretiens et qui pourraient la découvrir ? Déjà, il faut l'identifier, parce que la suie de l'arbre n'est pas évidente à identifier. Quelles sont les précautions sanitaires à prendre pour nos personnels ?

M. QUELOZ.- C'est une bonne question. La suie est un champignon qui nous vient d'Amérique du Nord. Il est arrivé au début du siècle, pendant les guerres en Angleterre par des caisses en érable contenant des munitions. Par la suite, il n'a pas beaucoup bougé, on n'en a pas entendu beaucoup parler. Ce champignon a besoin que les érables soient affaiblis. Il va surtout sur l'érable, un peu sur le marronnier, mais c'est plus rare. En termes de mesures à prendre, si on en respire une fois, ce n'est pas trop dramatique. Certaines personnes sont allergiques, mais pour la plupart des gens, il ne se passe rien.

Dès que l'on découvre un foyer, le DSF (Département de la Santé des Forêts) fait les diagnostics officiels avec l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) à la fin. Une fois que l'on a le diagnostic, il faut travailler par temps de pluie, ce qui évite que les spores s'envolent. Cela va coller les spores qui vont tomber. Souvent, les arbres sont emballés dans du film alimentaire avant d'être abattus, ce qui évite que la poussière se répande partout. Les ouvriers peuvent aussi porter un masque de sécurité 3 qui permet de ne pas inhaler trop de spores. Certes, il faut prendre des précautions, mais il ne faut pas non plus en avoir peur. On n'en meurt pas. Mais la gestion est tout de même compliquée. Il faut surtout penser après à les incinérer. Ils ne peuvent pas être stockés comme bois de chauffage. Il faut donc en faire quelque chose, et lorsque ce sont de gros arbres, les incinérateurs n'aiment pas prendre des pièces de plusieurs mètres cubes. C'est techniquement compliqué à gérer. Parfois, en Suisse, ils sont ensevelis pour éviter qu'il y ait des spores, quand le sol le permet.

M. POULIN.- Merci pour cette présentation, dans la suite de la question posée sur les sols, je voulais vous interroger sur l'eau en forêt. On voit souvent que l'arbre a besoin d'eau pour se développer, mais il joue aussi un rôle très important dans le grand cycle et le petit cycle de l'eau. La politique et les problématiques des tassements des sols et des circulations de l'eau sont absolument déterminantes, y compris dans les espèces que l'on peut implanter et dans notre façon demain de gérer l'exploitation de la forêt.

J'aurai aussi des questions en ce sens, mais vous le développerez sans doute demain. J'aimerais savoir comment intégrer la place de l'arbre pas simplement comme les sécheresses dans l'impact de dépérissement, mais bien dans tout le rôle qu'il peut avoir sur la ressource en eau, ressource clé du développement de notre territoire au 21^e siècle. Nous voyons aussi à quel point nous sommes alertés quand nous pouvons lire que dans certaines régions du monde, la forêt émet plus de carbone aujourd'hui qu'elle ne réussit à en absorber. Là aussi, à mon sens, c'est déterminant à prendre en compte dans les différents plans que l'on peut actualiser aujourd'hui. Vous pouvez peut-être nous en dire un mot, ou vous développerez cela demain. Néanmoins, il me semble important de l'évoquer.

M. VITASSE.- C'est très juste. Les forêts sont partie intégrante du cycle de l'eau. Beaucoup de choses se passent dans une forêt. Cela limite aussi tout simplement l'évaporation du sol. Même les forestiers sont dans le challenge et se demandent s'ils doivent procéder à des éclaircies des forêts. Il ne faut pas que la forêt soit trop dense, sinon cela transpire trop d'eau et cela assèche les sols. Mais si on fait trop de trouées, cela aura l'effet inverse, car le sol va s'évaporer.

J'ai également envie de préciser que la forêt appelle les précipitations. De nombreuses études montrent que c'est grâce aux forêts que nous avons toute cette transpiration, donc la création des nuages et les précipitations. C'est encore plus le cas dans les forêts tropicales et subtropicales. Si l'on coupe la forêt, on assèche encore plus les sols, puisqu'il n'y a plus cette rivière de l'atmosphère. De plus, les forêts filtrent l'eau et lui permettent d'être potable. En Suisse, presque la moitié de l'eau de la ville de Bâle est captée dans le Rhin. Elle est remise dans une forêt proche de la ville et elle est filtrée à travers toute cette forêt pour être réinjectée dans le réseau. Nous nous servons aussi de la forêt pour retirer tous les polluants. Oui, cela fait partie du cycle de l'eau et c'est très important. Merci de la question.

Mme la PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Il y a encore une question.

M. MAURICE.- Merci pour votre présentation. Nous connaissons depuis 10, 20 ou 30 ans le phénomène que vous avez montré ce soir. Depuis tout ce temps, nous ne parvenons pas à trouver des espèces qui résistent à tout ce que vous montrez, aux insectes, aux maladies, etc. Cela m'étonne. Pour ceux qui s'intéressent à la forêt, ce n'est pas nouveau. On a l'impression de le découvrir aujourd'hui, mais ce n'est pas nouveau. Je regarde beaucoup d'émissions, notamment sur le centre de la France. Je crois que l'Office National des Forêts y a un centre de recherches. Il me semble que l'on devrait être plus en avance.

M. QUELOZ.- Les chercheurs ont beaucoup d'avance sur la politique, sur ce qui est changé et mis en place. Dans le monde forestier, le changement de méthodes ou de pratiques est assez lent. L'économie est aussi difficile à bouger. Il est également difficile de changer d'essences. Certaines essences résistent assez bien et on le sait, mais ce n'est pas nécessairement celles qui font le meilleur bois ou celles qui sont le plus faciles à travailler. Il y a eu des obstacles à la mise en place et je pense que nous avons dû arriver au point où nous en sommes actuellement pour que les choses puissent vraiment changer.

Ensuite, concernant la résistance aux ravageurs ou aux maladies, il y en a toujours de nouveaux auxquels on ne s'attend pas. Le capricorne asiatique était une surprise, la chalarose, une surprise encore plus grande. On a mis de nombreux radars en place au point de vue mondial, on discute beaucoup des problèmes sanitaires, on fait des plantations sentinelles. Par exemple, on prend les bois français principaux, on les plante en Chine et on regarde ce qui se passe. Cela va nous dire « il pourrait y avoir un petit papillon là-bas qui pourrait tuer nos sapins ». On fait cela et vice-versa, les Chinois nous envoient des essences que l'on teste ici. C'est vrai que c'est assez nouveau, et tout comme les plantations expérimentales, cela prend du temps. Malheureusement, la mise en œuvre est toujours lente, c'est comme changer les mœurs et les habitudes. Cela dit, vous avez raison. On en parle depuis longtemps et je pense que l'on devrait avoir plus progressé.

M. VITASSE.- Pour compléter, à mon avis, on a toujours un train de retard, car le changement climatique est extrêmement rapide. Nous attendons 30 ans pour voir un test de provenance ou de nouvelles espèces que l'on introduit et qui viennent par exemple plus du sud, qui pourraient déjà se développer ici. Mais le temps que l'on ait des résultats, on est déjà dans un autre climat, puisque l'on est 30 ans plus tard et on a déjà une augmentation importante des températures. Le problème est que nous avons

beaucoup de provenances ou d'espèces qui pourraient déjà résister ici, aux sécheresses, etc. C'est la même chose en agriculture, on a des variétés que l'on pourrait déjà planter ici. En revanche, elles ne sont pas encore adaptées à des gels tardifs du printemps, ce que l'on a beaucoup, parce que le climat reste assez chaotique. Par conséquent, c'est compliqué de mettre des espèces du sud si elles ne sont pas aussi adaptées à certains extrêmes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. VUILLEMIN.- Pour faire part d'une expérience, sur la commune de Saône, nous avons replanté en septembre des cèdres de l'Atlas dans le cadre justement des sentinelles et des tests réalisés par l'ONF. Jusqu'à aujourd'hui, nous sommes très satisfaits, parce que nous avons des statistiques extrêmement positives sur leur tenue.

M. VITASSE.- Cela ne m'étonne pas. Au mont Ventoux, ils ont réintroduit cette espèce et cela fonctionne bien malgré les sécheresses. C'est une espèce très prometteuse.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Après, il faut voir sur le long terme. C'est vraiment compliqué, mais nous avons besoin d'expérimentations et c'est ce qui est important. Nous verrons dans 50 ans. Ce que vous avez dit tout à l'heure est important. Il va falloir apprendre à réduire l'écart entre la connaissance scientifique et la décision politique pour que l'on puisse intégrer plus rapidement, parce que de toute façon, les changements du système sont beaucoup plus rapides. Je pense donc que vous avez tous envie de venir demain. C'était l'objectif, mais c'était important que nous puissions échanger. Je rappelle que vous êtes tous concernés car vous avez tous des forêts sur vos communes. La moitié de la surface du territoire du Grand Besançon est couverte par la forêt, ce qui est exceptionnel, alors que la moyenne nationale est d'un tiers. Cela signifie que si l'on avait encore besoin de nous convaincre, nous sommes bien un milieu forestier ici, dans le secteur.
Merci à vous et à demain. Merci encore.

Applaudissements. Messieurs VITASSE et QUELOZ quittent la séance.

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose d'ouvrir la séance de ce soir. J'ai le plaisir d'accueillir Madame Agathe HENRIET en tant que conseillère communautaire titulaire représentant la commune de Châtillon-le-Duc. Elle est conseillère communautaire dans l'attente des nouvelles élections municipales qui se dérouleront les 24 novembre et 1^{er} décembre prochains.

S'adressant à Agathe HENRIET. Je vous souhaite la bienvenue.

Applaudissements.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je passe un autre message. Catherine BOTTERON tient à remercier l'ensemble des élus et des services de GBM avec qui elle a beaucoup travaillé et avec qui elle a pris plaisir à le faire. C'est donc pour vous tous.

Je vous propose Jean-Marc BOUSSET comme secrétaire de séance s'il en est d'accord. Merci.

Je passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024. Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous propose d'adopter ce rapport n° 1.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Jean-Marc BOUSSET secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 26 septembre 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit d'une prise de connaissance de ce rapport. Y a-t-il des questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Une fois n'est pas coutume. Sur cet état des décisions, nous découvrons encore des éléments qui, malheureusement, dans le cadre des réunions de secteur, ne se tiennent pas sur le secteur bisontin. Si je reprends les différentes réunions de secteur qui se sont tenues cette année, nous en avons eu une le 25 janvier, une autre — heureusement, c'est une année bissextile — le 29 février. Nous en avons donc eu deux cette année. Je ne sais pas sur les autres secteurs si vous n'en avez eu que deux sur l'année, mais en tout cas, cela nous inquiète encore une fois sur le secteur bisontin.

Nous découvrons ce soir au sein du Conseil Communautaire la requalification de la rue de Vignier (secteur Battant). Nous apprenons qu'il y a des travaux pour un montant de 580 000 € HT. Il est vrai que cela a été évoqué dans le cadre de la réunion de secteur du 25 janvier avec une phrase intitulée « requalification Battant rue de Vignier » et derrière, vous évoquez un schéma de programmation des espaces publics pour l'ensemble du quartier Battant. Nous attendons toujours ce schéma, nous ne l'avons jamais vu. Vous ne nous l'avez jamais présenté, que ce soit en réunion de secteur, en Conseil Communautaire ou encore au sein du Conseil Municipal bisontin. C'est tout de même un projet annoncé à 900 000 €. Qu'en est-il ? Ce n'est pas fait pour me rassurer, parce que je vois que d'autres élus ici sont dans le même contexte que moi, parce qu'ils découvrent aussi un certain nombre de choses.

C'est toujours gênant d'arriver quasiment à la fin du mandat et de découvrir au sein du Conseil Communautaire des éléments qui n'ont jamais été présentés dans l'enceinte du Conseil Municipal bisontin et encore moins en réunion de secteur. Je ne m'y ferai pas. Je suis désolé, je reviendrai sur le sujet régulièrement. Néanmoins, il est dommageable qu'en fin de mandat, vous ayez encore ce type de méthode et que vous ne travailliez pas avec les élus du Conseil Municipal bisontin, et encore une fois sur ces réunions de secteur, puisque nous faisons partie, nous aussi, du Conseil Communautaire en tant qu'élus. Je voudrais donc savoir ce qu'il en est de ce schéma, puisque nous ne le connaissons pas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est un schéma sur lequel nous travaillons avec Yves GUYEN, Marie ZEHAF et l'ensemble des élus. Il sera présenté, mais pour l'instant, il n'est pas finalisé sur l'ensemble du quartier Battant. Cela dit, vous avez raison. Nous en parlerons en Conseil Municipal. Quant aux réunions de secteur, je rappelle la règle dans laquelle nous nous trouvons. Je suis désolée pour l'ensemble des élus du Conseil Communautaire, parce que cela fait plusieurs fois que nous le répétons. Il est vrai qu'il existe deux niveaux de fonctionnement : celui du comité de secteur et celui de la réunion de secteur. Une programmation est faite pour présenter l'ensemble des qualifications, mais je ne saurais pas donner la date dans l'immédiat. Je n'ai pas les éléments. Je ne sais pas quand elle sera programmée, mais une chose est sûre : ces éléments seront présentés d'ici la fin de l'année concernant des programmations pour 2025. L'ensemble sera présenté en commission.

M. FAGAUT.- Je voudrais rebondir sur vos propos. Nous voyons bien que vous n'êtes pas à l'aise avec votre réponse. Pourquoi dis-je cela ? Vous dites que le schéma n'est pas finalisé sur Battant, qu'il va

être travaillé. Or ce soir, on vote une requalification de la rue de Vignier, en tout cas dans le cadre des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil. La rue de Vignier est dans le secteur Battant. Je ne vais pas vous parler des bornes à Battant, mais c'est dommageable. En effet, nous sommes sur un montant de 580 000 € HT, ce qui n'est pas une petite somme, et vous nous dites que le projet n'est pas finalisé. Je suis dubitatif...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous confondez deux choses. C'est dommage, nous allons parler de la Ville de Besançon, mais je vais le faire. Je vais répondre concernant la rue de Vignier. C'est très simple...

M. FAGAUT.- Je voudrais juste terminer mon intervention, madame.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Allez-y. Faites.

M. FAGAUT.- Je suis désolé pour les élus de l'Agglomération ici présents et ce n'est pas faire du bisonto-bisontin, parce que même si Besançon fait partie de l'agglomération, et c'est normal que nous en parlions, ces éléments ne sont jamais présentés au sein du Conseil Municipal bisontin ni en réunion de secteur ! Vous nous dites qu'il y a une vraie réunion de secteur, une fausse réunion de secteur, mais c'est votre fonctionnement, votre méthode. Néanmoins, quand ce n'est jamais présenté au sein du Conseil Municipal, quand ce n'est jamais présenté au sein de la réunion de secteur de Besançon, à quel moment peut-on en parler si ce n'est ici ? Finalement, vous nous interdisez presque de parler de sujets qui n'ont jamais été présentés auparavant, mais qui sont présentés ce soir sous prétexte qu'ils sont bisontins et que vous les avez décidés dans votre coin. Non, je suis désolé, nous ne pouvons pas fonctionner de cette façon.

Je voudrais interpeler l'ensemble des élus des communes ici présentes, les projets portés au sein des réunions des autres secteurs de l'agglomération sont bien des sujets qui ont été échangés au sein de leurs Conseils Municipaux et qui, derrière, sont présentés au sein des réunions de secteur. Pour nous, ce n'est pas le cas, et vous faites toujours des pirouettes. C'est donc dommageable.

M. LAROPPE.- Effectivement, vous nous avez déjà fait la remarque. Un processus a été créé avant ce mandat sur les réunions de secteur et les comités de secteur. Il existe — Gabriel BAULIEU me corrigera si je me trompe — depuis la création de l'intercommunalité. Ce format n'a pas été modifié par quiconque dans ce mandat. Pour rappeler les faits à tout le monde, il y a eu justement une réunion le 22 octobre dernier sur ce sujet. Malheureusement, personne de votre groupe n'était présent. Je veux bien parler des sujets avec vous, mais lorsque nous vous invitons pour en parler, il faudrait que vous soyez présents et il ne faudrait pas simplement faire de la communication politique lorsque nous sommes en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose que nous en reparlions au niveau de la Ville de Besançon. D'ailleurs, je vous invite à en reparler en commission, puisque les commissions servent aussi à cela, à vérifier les invitations que vous recevez et celles qui font l'objet de votre présence ou pas. Je vous invite à ce que nous puissions regarder ensemble ces éléments. Sauf s'il y a d'autres questions concernant cette délégation, je vous propose de prendre connaissance de ces décisions.

3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit là encore d'une prise de connaissance de ce rapport. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de prendre connaissance.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4. Installation d'un conseiller communautaire représentant la commune de Châtillon-le-Duc

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de prendre acte de l'installation de Madame Agathe HENRIET que j'ai présentée tout à l'heure. Merci.

Le Conseil de Communauté prend acte de l'installation de Mme Agathe HENRIET en qualité de Conseillère Communautaire titulaire représentant la commune de Châtillon-le-Duc.

5. Aide exceptionnelle à l'association du Mémorial de Fontain

M. Yves GUYEN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à l'association AMAF à hauteur de 1000 € pour l'organisation de la commémoration du 80^{ème} anniversaire du crash de l'avion américain à Fontain occasionnant le décès de 6 aviateurs américains le 19 janvier 1945.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

6. Convention cadre d'adhésion aux prestations socles du centre de gestion du Doubs en matière de gestion des Ressources Humaines

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention cadre d'adhésion aux prestations « socle » du Centre de Gestion du Doubs à compter du 1^{er} janvier 2025, convention jointe au rapport ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport et les avenants éventuels ainsi que tout document afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Actualisation de la liste des emplois permanents – Grand Besançon Métropole - Décalibrage d'1 emploi au sein du SYBERT

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

M. FAGAUT.- Excusez-moi. Nous avons échangé tout à l'heure avec certains élus. Nous avons appris la démission de deux agents au sein du SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets), dont celle du directeur dernièrement. Nous voudrions savoir ce qu'il en est sur le fonctionnement au sein du SYBERT, parce que cela nous interpelle d'avoir ces éléments aujourd'hui. Avez-vous des informations à nous communiquer sur le fonctionnement à la Direction du SYBERT ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le président du SYBERT peut vous donner des éléments. Je peux vous donner des éléments très techniques. Le Directeur adjoint est muté. Jusque-là, on a encore le droit de muter. Je pense que c'est important. C'est différent d'une démission. Concernant le deuxième agent, une mise à disposition est demandée. Ce sont des évolutions. Je vous invite à voir d'ailleurs le parcours des personnes concernées. Je ne sais pas comment vous envisagez les relations humaines, mais je crois que nous avons tous besoin à un moment donné de changer, d'évoluer, de nous poser des

questions. C'est de cela qu'il est question. Il y a une concomitance, nous sommes bien d'accord, mais pour autant, il n'y a pas de démission.

S'adressant à Cyril DEVESA. Cyril, veux-tu ajouter quelque chose ? Très bien. Merci beaucoup.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la suppression d'1 emploi d'attaché et la création d'1 emploi de rédacteur au sein du SYBERT ;**
- **adopte la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins ;**
- **autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique ;**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Zone d'activités économiques - Aménagement zone nord des portes de Vesoul – Bilan de clôture de l'opération d'aménagement de terrains et clôture du budget annexe

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Gabriel BAULIEU(1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

M. FAGAUT.- Ce rapport a attiré mon attention. Encore une fois, le développement économique anime beaucoup nos débats au sein du Conseil Communautaire, notamment les zones d'activités économiques (ZAE). Sur le volet des Portes de Vesoul, nous le savons, il y a deux secteurs identifiés, une partie sud et une partie nord, avec une détermination de la zone, une partie habitat et une partie activités économiques, avec d'un côté 1,5 ha et de l'autre, 15 ha sur cet ensemble. Je me suis penché globalement sur cette zone d'activités. Elle a été construite et installée en 2015. Nous apprenons au détour de ce rapport que quasiment 10 ans plus tard, quelques préopérations et quelques achats ont été réalisés, mais il n'y a aucune programmation en tant que telle, ce qui m'interpelle. Nous lisons surtout au détour de ce rapport qu'avant 2028, rien ne sera positionné, que ce soit en termes d'aménagement ou en termes de commercialisation. Finalement, il faut attendre 13 ans au sein de Grand Besançon Métropole pour pouvoir voir éventuellement le développement d'une zone d'activités économiques. Je ne vous cache pas que cette procrastination à répétition sur l'ensemble des zones, cela fait un peu beaucoup.

Je voulais savoir ce qu'il en était sur cette zone, parce que si un continuum doit s'installer dans le cadre du prolongement de la zone de Témis qu'il serait intéressant à porter en ce sens, pourquoi aujourd'hui, après quasiment 10 ans, on ne voit toujours rien sur cette zone. J'ai cru comprendre aussi qu'un cabinet avait été missionné. Ce cabinet n'a pas l'air d'être toujours d'actualité aujourd'hui pour accompagner le développement de cette zone. Qu'en est-il ?

Ma deuxième question vaut plus largement sur l'ensemble du fonctionnement du service économique de Grand Besançon Métropole. Nous avons appris dans la presse — et je ne suis pas le seul — qu'un audit avait été lancé sur le service économique. Où en est-on ? Quel est le coût aujourd'hui de cet audit et qu'en est-il ? C'est une question annexe. C'est simplement pour notre information. Je voudrais surtout savoir ce qu'il en est sur la zone des Portes de Vesoul et comment on peut attendre aussi longtemps pour pouvoir développer une zone d'activités sur notre territoire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je propose de donner la parole à Nicolas BODIN.

M. BODIN.- En 2022, vous avez voté le nouveau schéma des ZAE. J'avais dit que l'un des risques pour le Grand Besançon était globalement de développer toutes les zones en même temps. Un certain nombre de zones sont en passe d'être terminés, par exemple Temis Microtechniques, Temis Haut-du-Chazal ou encore la zone de Chemaudin-et-Vaux. Nous avons dit globalement que nous allions travailler sur les nouvelles zones, ce que nous avons déjà fait, potentiellement sur la zone de Marchaux-Chaufontaine qui est une zone de 38 ha pour laquelle j'étais en réunion publique la semaine dernière, ou une zone comme celle de Champs Chevaux à Saint-Vit où j'étais en réunion publique il y a environ deux mois. Nous n'avons pas prévu potentiellement d'ouvrir toutes les zones en même temps. Le calendrier est plutôt respecté.

Il est vrai que nous nous sommes séparés du cabinet d'études, parce qu'avec Aurélien LAROPPE, nous étions très mécontents du travail fourni. Nous sommes en cours de recrutement d'un nouveau cabinet d'études, sachant que cette zone a une spécificité. Je suis d'accord avec vous, elle est dans le prolongement de Temis et je pense qu'elle doit vraiment avoir une vocation de microtechniques et d'innovations. En revanche, c'est une zone mixte, puisqu'elle comportera à la fois du logement et de l'économie, sachant que nous sommes propriétaires d'assez peu de terrains à l'heure actuelle. En résumé, le déroulement de la programmation se poursuit normalement et il est vrai qu'il n'y aura pas de programmation définitive avant 2028. Néanmoins, il n'y a aucun intérêt à tout programmer avant 2028 tout simplement parce que par rapport à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), je regarde ce qu'il se passe au niveau national. Y aura-t-il de nouveaux changements quant à son interprétation ? Nous sommes également sur l'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), du PLUi (Plan local d'Urbanisme intercommunal), du PLH (Programme Local de l'Habitat). Il faut donc parvenir à mixer tout cela en même temps.

Ce serait une aberration d'un point de vue financier d'ouvrir potentiellement toutes les zones en même temps et de remplir à chaque fois une moitié de zone. Il vaut donc mieux remplir certaines zones et en ouvrir potentiellement d'autres par la suite. Nous jouons sur ce jeu de manière à ne pas ouvrir toutes les zones en même temps. Ce travail se poursuit sur les Portes de Vesoul, puisqu'elle sera l'une des seules zones localisées sur le site bisontin. En même temps, pour répondre à votre question, cela me vient aussi à l'esprit. Quand vous prenez un secteur comme le site Easydis de 19 ha localisé dans la ville de Besançon, c'est une réalité que nous ne connaissons pas il y a un an et ce sera un sujet d'ampleur, dont le Grand Besançon doit forcément se préoccuper. Nous réfléchissons donc en fonction de tous ces aléas. Pour moi, il n'y a pas de retard par rapport aux Portes de Vesoul dans la mesure où à l'heure actuelle, il reste une vingtaine d'hectares encore commercialisables. Au moment où nous arriverons au bout de ces 20 ha encore à commercialiser sur GBM, ce sera l'arrivée des nouvelles grandes zones dont je vous ai parlé, que ce soit Champs Chevaux, Marchaux-Chaufontaine. Il y aura également le début de la programmation des Hauts-du-Chazal ou la reprogrammation, par exemple, de la zone des Auxons, ce que vous aviez acté dans le cadre du CRAC (Compte Rendu Annuel à la Collectivité) au mois de juin, qui vous sera reproposé officiellement lors du prochain Conseil Communautaire au mois de décembre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour cette réponse. Je vous propose de soumettre au vote ce rapport n° 8. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Encore merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la clôture du budget annexe Zone d'Activités Economiques « Nord des Portes de Vesoul »,**
- **approuve le bilan définitif de l'opération d'aménagement de terrains sur cette zone,**
- **autorise le reversement en 2024 du solde d'excédent de fonctionnement pour 78 916,42 € du budget annexe ZAE « Nord des Portes de Vesoul » au Budget Principal.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

9. Signature du Contrat opérationnel de mobilité du bassin de mobilité « Autour de Besançon » avec la Région Bourgogne Franche-Comté

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'en profite pour dire que nous étions très heureux ce matin d'inaugurer l'ouverture en différé 10 jours après, de la ligne des Horlogers. Cette ligne est fondamentale. Un travail a été réalisé, et nous nous en félicitons, en milieu urbain et en milieu de montagnes, ces milieux faisant de ce chantier un chantier extrêmement lourd et important. Cela s'est d'ailleurs fait dans de très bonnes conditions environnementales, avec de bonnes relations avec les habitants et sans accident alors même qu'à d'autres endroits, il y a eu des accidents graves parfois mortels. Nous avons salué le beau travail réalisé et nous avons remercié aussi le fait que la SNCF avait mis à disposition énormément de cars pour garantir le continuum du service apporté, sachant que les cars ont toujours été remplis et qu'aujourd'hui, les voyageurs se sont représentés en gare, ce qui est important. En effet, parfois, lorsque l'on arrête le fonctionnement d'une ligne, on a tendance à voir se rompre une forme d'habitude et voir difficilement les usagers remonter dans le train. Là, c'est plutôt une très belle réussite. Nous remercions donc tout le monde, l'État, la SNCF, la Région pour ce beau travail et c'est essentiel pour la dynamique de notre territoire.

Nous avons aujourd'hui cette signature du contrat opérationnel de mobilité du bassin de mobilité « Autour de Besançon » avec la Région Bourgogne-Franche-Comté. Nous avons encore bien des questions et nous devons encore avoir des discussions. Marie-Guite DUFAY a annoncé ce matin qu'il y aurait deux nouveaux départs de Besançon pour Valdahon, qui complèteraient l'offre sur cette ligne. Y a-t-il des questions ? Catherine BARTHELET se déporte-t-elle sur ce dossier ? Non. Je soumetts donc au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le statut de « partenaire associé » pour le contrat opérationnel de mobilité du bassin de mobilité de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Signature du Contrat opérationnel de mobilité du bassin de mobilité de Grand Besançon Métropole avec la Région Bourgogne Franche-Comté

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit là de la signature de ce contrat. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte le contrat opérationnel de mobilité du bassin de mobilité de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. Exploitation des services de transport public de voyageurs périurbains et des services de transport scolaires du réseau Ginko - Signature des contrats avec la SPL Mobilités Bourgogne Franche Comté pour les secteurs Nord et Est

Mmes Catherine BARTHELET (1) et Marie ZEHAF (2), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Il faut ajouter que Marie ZEHAF, Gilbert GAVIGNET et Catherine BARTHELET sont conseillers intéressés. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces des contrats conclus avec la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté pour réaliser l'exploitation des services de transport périurbains et scolaires des secteurs Nord et Est pour un montant global sur 7 ans de 39 277 760,20 €HT.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de ces prestations.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

12. Autorisation de signature - Installation de climatiseurs dans les bus urbains

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec la société qui sera déclarée attributaire pour un montant maximal de 385 000 euros HT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. Collecte des numéros d'immatriculation des véhicules dans le cadre de la gestion des parkings publics et des bornes escamotables en secteur réglementé

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la limitation du droit d'opposition à la lecture et la collecte des plaques minéralogiques nécessaires à la gestion des parkings et des bornes escamotables.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Renouvellement de la Convention relative à la tarification combinée « Pass Bus Car MOBIGO GINKO MOOVA »

Mme Marie-Jeanne BERNABEU (2), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention joint en annexe
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention relative à la tarification combinée « Pass Bus Car MOBIGO GINKO MOOVA ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

15. Convention de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du service public de transport de voyageurs urbain et des services de mobilité du réseau Ginko - Approbation du choix du concessionnaire et du contrat de concession

Mme Marie-Jeanne BERNABEU (2), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons une présentation du rapport par Marie ZEHAF.

Mme ZEHAF.- Merci, Madame la Présidente. Le présent rapport a pour objet de rendre compte du déroulement de la procédure de mise en concurrence, de présenter les motifs du choix de la société Keolis comme attributaire de la convention de concession de service public de transport des voyageurs urbain et des services de mobilité du réseau Ginko et d'exposer l'économie générale de la convention de service public.

Je vous rappelle qu'en juin 2023, les élus du Conseil Communautaire se sont prononcés sur le choix du mode de gestion du réseau de transport urbain en actant le principe de recourir à une Délégation de Service Public (DSP) avec la mise à disposition des biens à l'exploitant pour une durée de sept ans à compter du 1^{er} janvier 2025. Une procédure de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution du contrat de concession a été lancée conformément aux dispositions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et par le Code de la Commande Publique. Grand Besançon Métropole a fait le choix d'organiser une procédure restreinte, c'est-à-dire que seuls les candidats admis en phase de candidature ont été autorisés à remettre une offre. Le 21 septembre 2023, un avis de concession a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), sur le site Internet du magazine spécialisé « Ville, Rail et Transports » et sur le site « www.marches-securises.fr » avec une date limite de réception des candidatures au 20 octobre 2023 à 12h. Seule la société Keolis a remis un dossier de candidature. La Commission des Contrats de Concession a examiné la candidature réceptionnée et a admis la société Keolis à présenter une offre. La limite des offres a été fixée au 8 mars 2024 à 12h. L'analyse des offres a été effectuée au regard des critères de jugement des offres et des modalités d'analyse et de notations :

- Le critère n° 1 concerne les conditions économiques tarifaires et financières avec :
 - un moindre recours aux fonds publics, mesuré par le coût net sur la durée du contrat pour la collectivité ;
 - une garantie quant à la maîtrise de l'évolution des coûts sur la durée du contrat ;
 - des engagements et une méthodologie de lutte contre la fraude.
- Le critère n° 2 concerne la qualité du service proposé avec :
 - une qualité des propositions en matière de principes d'exploitation du réseau et d'évolution du service ;
 - la contribution à l'accompagnement de GBM dans le cadre de ses actions et politiques de développement des nouvelles mobilités ;
 - une adéquation des moyens humains et matériels.
- Le critère n° 3 relève du développement durable avec :
 - des méthodes de gestion visant à prendre en compte l'impact environnemental des activités de l'entreprise ;
 - la politique de gestion des ressources humaines.
- Le critère n° 4 concerne une transparence donnant :
 - un accès aux données d'exploitation quotidiennes, aux documents et analyses mensuels, trimestriels et annuels ;
 - un accès aux données financières en termes de charges et de recettes afin de permettre à GBM de mener à bien le contrôle de la concession.

Après analyse de l'offre initiale de la société Keolis par la Commission des Contrats de Concession, des négociations ont été menées en quatre étapes, et par arrêté, Madame la Présidente m'a donné délégation pour conduire les négociations avec un groupe d'élus, dont la composition était la Présidente de Grand Besançon Métropole, le premier Vice-Président Gabriel BAULIEU, Yves GUYEN, Gilbert GAVIGNET, André TERZO et moi-même. Il y a eu une première séance de négociation le 7 mai, une deuxième séance le 7 juin, une troisième séance durant l'été invitant Keolis à remettre son offre finale pour le 30 août. Une quatrième séance de négociation s'est tenue le 11 septembre 2024 pour

aboutir à une offre ultime remise par Keolis le 26 septembre 2024. L'offre ultime a été jugée satisfaisante au regard des critères de jugement du règlement de la consultation et a obtenu la note de 83,1/100.

Ce futur contrat de DSP sera un contrat de sept ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2031. C'est un contrat ambitieux, qui porte sur l'exploitation de l'ensemble des lignes urbaines du réseau Ginko (bus et tram), mais dont le périmètre est étendu à de nouvelles missions et qui intègre des nouveautés. Ces nouveautés concernent l'exploitation de l'ensemble des services de transport à la demande (TAD), y compris ceux qui desservent les 67 communes périurbaines de Grand Besançon Métropole avec comme nouveauté notamment une amélioration du parcours clients, c'est-à-dire :

- des modalités de réservation via un outil dédié et accessible ;
- une confirmation de réservation ;
- un rappel de l'heure de prise en charge ;
- une visualisation à l'approche du véhicule ;
- un guidage à l'arrêt de prise en charge.

Ce contrat porte également sur une exploitation du service Vélocité, les vélos en libre-service, qui devient Ginko Vélocité, avec comme nouveauté dès le printemps 2025 une flotte de 200 vélos, dont 50 % de vélos à assistance électrique (VAE) et 50 % de vélos mécaniques reconditionnés à neuf, de nouveaux mobiliers pour les stations, plus 85 points d'attache supplémentaires pour 20 des 30 stations et le déplacement de trois stations.

Grâce à la mise en service progressive des nouvelles rames de tramway à l'automne 2025, la fréquence sur les lignes T1 et T2 sera portée de 12 à 10 minutes avec un passage de 6 à 5 minutes sur le tron commun entre Micropolis et les Hauts-du-Chazal. Ce seront 17 % de fréquences en plus par heure, soit un tramway de plus par heure par exemple au départ de la gare Viotte ou de Chalezeule. En option du contrat, il y aura la création du quatrième terminus et l'acquisition de trois rames supplémentaires pour permettre à terme une fréquence de 5 minutes à la gare Viotte et de 8 minutes sur l'Est bisontin. Sur le réseau de bus, nous pouvons mettre en avant :

- le renforcement en heure de pointe sur l'offre de la ligne 3 desservant notamment le campus de la Bouloie ;
- la capacité sur la ligne 4 avec des bus articulés ;
- de la fréquence et de la capacité sur la ligne 6 ;
- de la capacité sur la ligne 7, le bus qui va à Saint-Vincent.

Par ailleurs, l'exploitation estivale de la ligne Ginko Osselle Plage est désormais confiée au délégataire avec un fonctionnement renforcé et étendu.

En option du contrat, nous avons :

- une proposition de modification de la desserte du secteur des Vallières et de la polyclinique ;
- la création d'un terminus au cœur du quartier des Vallières facilitant l'accès aux équipements de ce quartier ;
- une proposition de création d'une ligne express sur le boulevard afin de relier Micropolis aux Orchamps en 25 minutes.

Sur le service de location Ginko Vélos, le contrat prévoit l'acquisition par GBM de 250 vélos à assistance électrique supplémentaires, ce qui portera la flotte à 1 000 vélos. Nous avons 160 VAE en plus et 90 en remplacement progressif des premiers VAE mis en service en 2019. Nous avons aussi la présence de coordinateurs sur les pôles d'échange. C'est un peu le rôle d'un chef de gare de notre délégataire, notamment le soir de 16h15 à 19h sur les pôles d'échange pour garantir la correspondance entre les lignes urbaines et périurbaines. L'ensemble de ces actions a pour objectif d'augmenter de 1,7 million le nombre annuel de voyages en 2031 par rapport à 2023. Je vous rappelle qu'en 2023, nous avons eu 23 millions de voyageurs.

Concernant les aspects financiers, économiques et tarifaires, la collectivité garde la maîtrise tarifaire de ce contrat par rapport à la billettique. Le coût net hors indexation s'élève à 35,3 M€ HT/an, soit une diminution de 4,6 M€ en cours de procédure, porté sur une adaptation sur l'offre de service au plus proche de celle demandée dans le cahier des charges, ainsi qu'un effort financier du candidat en fin de

procédure sur sa marge financière. Hors PPI porté par l'AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité), le coût augmente de 1,57 M€/an par rapport à 2023, soit 51 % hors indexation, pour une offre kilométrique en augmentation de 19 %. L'augmentation des charges est liée à la sous-traitance concernant le transport à la demande, le transport PMR, les services extérieurs, notamment l'intégration de vélos en libre-service, la maintenance du parc et les charges de personnel liées à l'extension de l'offre de tram.

En l'espèce, sur une durée de sept ans, la valeur de la concession peut être estimée à 320 M€. En termes de projection en prenant le socle de 11,311 M€ en 2023, la prévision de recettes est de 13,004 M€ en 2031, avec l'effet périmètre du transport à la demande, des vélos en libre-service et du TER.

Concernant la rémunération du délégataire par rapport à 2023, les négociations ont permis de faire baisser la marge calculée en dessous de 3 %. Les frais d'assistance technique sont calculés en pourcentage du chiffre d'affaires et le taux appliqué est de 2,25 % dans la fourchette basse des pratiques des opérateurs.

Concernant le personnel mis à disposition par la filiale Keolis, le nombre est plafonné à 11 ETP dans l'offre finale, soit le niveau de 2023. Les négociations ont permis d'améliorer l'offre initiale. Le coût de GBM a été réduit de 32 M€ sur la durée du contrat, soit 4,6 M€/an.

Je remercie les collègues élus qui m'ont accompagnée activement dans ces négociations ainsi que les agents des services qui ont travaillé sur cette concession. Je fais le vœu qu'avec ce futur délégataire, si vous l'acceptez, nous puissions continuer tout au long de ces sept ans, grâce à leur expertise et leur engagement, à améliorer les services de mobilité pour nos concitoyens et à développer notre réseau de transport en commun sans négliger les différentes offres de mobilité qui sont la trame de notre futur Plan de Mobilité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, Marie, pour cette présentation et ces points fondamentaux de ce nouveau contrat. Y a-t-il des questions ? Olivier GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais tout d'abord dire que je regrette le manque de candidats, donc de concurrence, suite à ce marché. Lors du choix du mode de gestion, on nous avait vendu le fait qu'il y aurait certainement deux à trois, voire quatre candidats, ce qui permettrait de mieux négocier justement le service et les coûts de cette concession de service public.

Au regard de cette convention de concession de service public, je trouve que GBM en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité manque d'ambition et de courage politique. En effet, je pense que notre collectivité aurait pu faire le choix d'un passage en régie pour la gestion et l'exploitation du service public de voyageurs et des services de mobilité. En n'anticipant pas la réflexion sur la suite de cette DSP encore en cours, nous ne nous sommes jamais donné les moyens d'étudier sérieusement cette option, ce que je regrette profondément. Le passage en régie aurait pu, par exemple, sur le plan financier, faire en sorte que les produits d'exploitation puissent être réinvestis dans notre réseau, ce qui éviterait tout transfert d'excédent à un opérateur privé, en l'occurrence Keolis aujourd'hui, et même demain. La régie permettrait donc de développer grâce à ses investissements, le réseau et l'offre en maîtrisant mieux les coûts. Au lieu de cela, malgré la négociation qui a eu lieu, mais avec un seul candidat, ce qui limite une fois de plus la concurrence, le coût passe à 45,7 M€, soit une augmentation de 1,57 M€, pour, comme l'indique le rapport « un réseau sensiblement équivalent, avec des moyens humains et matériels dans la continuité de l'existant ».

Il y a quelques améliorations à la marge, mais je trouve que nous pourrions aller plus loin. Si nous voulons développer les transports en commun et tenir nos engagements dans le cadre du Plan de Mobilité, nous devons investir davantage pour développer l'offre au moyen de lignes structurantes sur l'ensemble du territoire de Grand Besançon. Je pense qu'il y a aujourd'hui une urgence économique, sociale et écologique à aller dans ce sens. Pour illustrer mon propos, je vais prendre la mobilité des jeunes. Une étude est parue aujourd'hui. Ce sont 3 jeunes/4 (76 %) qui ont déjà renoncé à un emploi ou à une formation en raison de difficultés de mobilité, comme l'indiquent les jeunes interrogés, pour le baromètre annuel d'Apprentis d'Auteuil consacré cette année à l'impact de la mobilité sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les raisons sont multiples :

- aucune solution de transport n'est compatible avec leurs horaires (61 %) ;
- ils n'ont pas de moyen de transport personnel (56 %) ;
- le coût des transports est trop élevé en raison du prix de l'essence (54 %) ou celui des transports en commun (43 %).

Pire, les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (les « NEET ») sont 83 % à avoir renoncé à une opportunité par manque de solution pour s'y rendre, ce qui renforce encore un peu plus leur exclusion sociale et professionnelle. En milieu rural, comment envisager une formation ou un emploi lorsque l'on n'a aucune solution pour s'y rendre, que les transports en commun sont insuffisants, voire inexistant, à côté de chez soi, que l'on termine sa journée bien après le passage du dernier bus ou que l'on ne peut pas financer son permis de conduire ? Globalement, les jeunes cumulent les freins à la mobilité. Près d'un tiers des jeunes interrogés se disent insatisfaits de l'offre de transport en commun sur le lieu d'habitation et estiment qu'elle n'est pas adaptée à leurs besoins en termes de proximité ou d'horaire. Ce constat peut aussi s'appliquer à d'autres tranches d'âge que les jeunes.

Par conséquent, je conclus mon intervention en disant que je vous invite sans attendre :

- à réfléchir à un passage en régie à l'avenir pour y parvenir en 2032 suite à cette DSP ;
- à développer l'offre de transports en commun sur l'ensemble du territoire ;
- à agir sur la tarification pour augmenter la fréquentation et répondre aux besoins de la population et aux enjeux écologiques.

Je vous remercie.

Mme ZEHAF.- Je ne répondrai pas sur la régie, parce que les élus du Conseil Communautaire ont voté le mode de gestion au mois de juin l'année dernière. C'est donc une décision commune que nous avons prise. Cela dit, l'avenir appartiendra aux prochains élus.

S'agissant de la candidature, de nombreux réseaux ont été renouvelés cette année. Nous avons été approchés par RATP Dev qui a remporté notamment le réseau de Lyon. Il faut savoir que candidater représente un énorme travail pour les professionnels du transport. Je pense qu'ils se répartissent les candidatures. De plus, notre réseau fonctionnant très bien, il n'a peut-être pas intéressé énormément de candidats.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Concernant cette DSP, c'est un enjeu fort pour notre territoire. C'est vrai que la première réflexion qui m'est venue en lisant l'ensemble du rapport, qui est exhaustif et très important au demeurant, et vous venez de le dire, Madame ZEHAF : « l'avenir appartient aux prochains élus », je me suis demandé pourquoi nous n'avions pas procédé par avenant pour repousser la DSP existante de manière à laisser l'exécutif à venir travailler sur cette organisation. C'est la réflexion que je me suis faite, mais en attendant, vous avez travaillé sur cet élément et nous emmenons la DSP jusqu'au 1^{er} janvier 2032. Au même titre que ce qui vient d'être évoqué, Keolis est le seul candidat à avoir répondu. C'est très bien, mais cela peut questionner. Pourquoi d'autres candidats ne se sont-ils pas positionnés ? Il y avait peut-être aussi des renouvellements de DSP aux quatre coins de la France, parce que cela se fait quasiment presque en même temps, pour l'avoir vu sur d'autres territoires. Les uns et les autres étaient donc peut-être pris par ailleurs.

En revanche, nous avons vu qu'il y avait eu plusieurs négociations. C'est le jeu des négociations et cela montre bien qu'il n'y avait pas adéquation entre nos besoins et les propositions qui étaient faites. En tout cas, plusieurs points m'ont interpellé. Nous avons une augmentation du coût net hors indexation qui s'élève aujourd'hui à 35,3 M€ HT/an, avec une augmentation de quasiment 1,6 M€ pour un peu plus d'offres kilométriques (+19 % d'offres kilométriques), avec une répercussion, comme nous le voyons dans les différents tableaux, sur le coût aux usagers, mais qui arrivera à la fin de la DSP, sur les tickets « 1h », les pass « 10 voyages » (+15 %). En fin de compte, cela fait une recette supplémentaire à hauteur de 600 000 €. On se demande pourquoi l'ensemble n'a pas été lissé sur la totalité de la DSP.

Ensuite, un autre élément qui m'a interpellé concerne la fraude. Nous nous apercevons qu'aujourd'hui, la fraude est quasiment équivalente à 10 % de ce qui se passe sur le territoire et nous souhaitons la ramener aux alentours de 8 %. Dans cette nouvelle DSP, je ne vois pas de mesure forte engagée pour lutter contre cette fraude. En effet, nous voyons que les recettes sont à hauteur de 14 M€. Nous ne voyons pas les chiffres, parce que nous ne les avons pas dans les documents, mais nous pouvons estimer que la fraude tourne aux alentours de 1,5 M€/an. De mon point de vue, il serait important d'engager des mesures très fortes sur ce domaine.

S'agissant du réseau, je reprends aussi un des points qui dit « le réseau demeurera sensiblement équivalent au réseau actuel ». Nous vous l'avions déjà dit et nous le répétons ici. Certains quartiers périphériques de notre ville se sont trouvés un peu délaissés par la desserte du fait de l'arrivée du tram et ils n'ont pas aujourd'hui la desserte attendue. Je pense qu'il aurait été important de travailler de nouveau sur ce sujet. Je vous avais donné cette image de cette arête de poisson travaillée, avec l'épine dorsale qu'est le tram et avec les perpendiculaires. Vous m'aviez déjà répondu sur certains éléments, mais je pense qu'il aurait été intéressant de travailler davantage aussi sur les dessertes périphériques de certains quartiers.

Nous voyons que dans cette DSP, il y a des options, dont celle de trois nouvelles rames. En plus des cinq qui ont été achetées dernièrement, trois nouvelles rames pourraient arriver. Ce n'est pas chiffré en tant que tel. J'avais remercié Gabriel BAULIEU qui l'expliquait dans le dernier film de présentation sur l'anniversaire du tram, notamment sur le secteur Brulard avec ce nouveau cadencement que nous avons demandé depuis un moment et qui semble être acté, puisque nous l'avons acté dernièrement. Le nouveau cadencement et ce nouveau terminus sur le secteur Brulard sont-ils compris dans cette DSP ? Nous ne les voyons pas et nous ne les voyons pas chiffrés, puisque cela a été retenu lors du dernier Conseil Communautaire. Finalement, d'une façon plus globale, nous avons :

- une augmentation des coûts de la DSP ;
- une répercussion sur les usagers qui n'est pas lissée dans le temps ;
- une problématique de nouveau sur les quartiers périphériques qui ne sont pas desservis.

Nous ne voyons pas non plus d'évolution concernant les bus thermiques en cœur de ville. Claude VARET défend régulièrement ce principe pour travailler sur un autre usage en plein cœur de ville plutôt que d'avoir des bus à soufflet. Concernant la fraude, on ne voit pas forcément non plus les éléments. Surtout, sur ces parties optionnelles, nous ne voyons pas le chiffrage, le coût, comment c'est intégré dans le calendrier. En fin de compte, pourquoi présenter toutes ces options si elles ne sont ni chiffrées ni positionnées dans le calendrier ? Encore une fois, cela nous questionne en tant que tel.

Mme ZEHAF.- S'agissant de la fraude, le futur délégataire s'engage à ramener la fraude légèrement au-dessus des 7 %, soit une baisse de quasiment deux points de fraude.

Par rapport aux options, un contrat est signé pour une durée de sept ans, mais vous l'avez vu dans le dernier contrat. Des choses ont changé, des lignes ont évolué, certaines fréquences ont été modifiées, nous avons retravaillé le réseau. Ce sont des éléments qui évoluent tout au long du contrat, ils sont mis en option et on ne peut pas les calculer systématiquement au début du contrat dans la mesure où nous n'avons pas la valeur des coûts. Nous ne pouvons donc pas l'insérer immédiatement dans le contrat. Néanmoins, le contrat va bouger pendant les sept ans. Nous avons déclenché plein de choses pendant ce dernier contrat avec Keolis, notamment l'acquisition des vélos électriques, la modification de la desserte de la ligne 3 pour accueillir davantage de voyageurs. Nous modifions les choses au fur et à mesure. Par exemple, la proposition concernant une ligne sur le boulevard qui va de Palente à Micropolis pour aller au plus vite est une option qui sera peut-être déclenchée en cours du contrat.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. LIME.- Je vais reprendre deux ou trois éléments assez rapidement. Olivier GRIMAITRE l'a dit tout à l'heure. On nous a présenté un dossier ici il y a quelques mois après une étude faite par un bureau d'études qui nous a dit que tout compte fait, la délégation de service public était la meilleure des solutions et que la gestion publique était extrêmement compliquée. Le même bureau d'études a oublié de nous dire, comme vient de le dire Monsieur FAGAUT, qu'a priori, il y aurait beaucoup d'appels

d'offres en même temps. Il a oublié de nous le dire, ce qui est bizarre. Il nous l'a dit il y a quinze jours en Bureau. Lorsque nous lui avons demandé pourquoi il n'y avait qu'une seule offre, il nous a répondu : « nous savons depuis deux ans qu'il y aurait beaucoup d'appels d'offres en même temps. Ne soyez pas surpris ». C'est le même qui nous a amenés à décider de prendre une DSP versus une régie. Chacun choisira quand on veut nous influencer sur des décisions.

Je reprends les propos de Ludovic FAGAUT. Concernant les options qui ne sont pas chiffrées aujourd'hui, nous savons très bien que le premier contrat est toujours assez favorable dans le cadre des dispositions financières, mais c'est dans le cadre des options et des avenants que cela devient compliqué, puisque vous êtes obligés de négocier et de parvenir à un accord sur certains éléments. Il serait peut-être bien de regarder sur le dernier contrat le nombre d'avenants et combien nous avons payé en plus que ce que nous avons payé au départ. Cette analyse n'a jamais été faite. On ne regarde pas ce sur quoi on s'était engagé, ce qui est arrivé au bout et combien on a payé en plus. J'avais demandé à ce que l'on reprenne les dossiers d'il y a 18 mois pour refaire une comparaison avec une gestion publique. Dans la mesure où nous n'avons pas d'autres contrats, on m'a dit que ce n'était pas possible, que les services n'avaient pas été mandatés par rapport à ces éléments.

Une chose revient régulièrement et c'est extrêmement désagréable. Je veux parler du fait de dire que nous ne pouvons pas revenir en gestion publique, parce que nous n'avons pas les capacités à faire. Cela veut dire que nous n'aurions pas les hommes et les femmes pour pouvoir faire. C'est toujours le même discours qui revient systématiquement, sauf que dans notre Grand Besançon Métropole, on fait la démonstration depuis des années que des hommes au service de la collectivité ont fait des choses merveilleuses et fantastiques. Je vais prendre quelques exemples. Les galeries techniques, le plan de circulation, la Bisontine ont été inventés à Besançon. La redevance incitative sur une commune de plus de 100 000 habitants a été faite à Besançon par les services de Besançon et elle reste unique. Qu'y a-t-il de nouveau ou d'extraordinaire sur le contrat ? Qu'est-ce que le délégataire nous a-t-il mis d'extraordinaire depuis que nous sommes passés en DSP ? Rien ! Il n'y a rien de nouveau, rien de spectaculaire, rien d'évolutif ou rien de percutant sur le fait de dire que nous pourrions redevenir la première ville dans certains domaines.

Regardez qui gérait en 1974. Besançon est la première ville à avoir fait de la piétonnisation, de la circulation, parce que nos ingénieurs avaient réfléchi avec des élus qui n'avaient pas eu froid aux yeux à l'époque pour le faire. Par conséquent, je voterai contre ce rapport, ne serait-ce que par respect pour les personnels qui aujourd'hui doivent commencer à douter sur certains points lorsque l'on considère qu'aujourd'hui, ils ne sont pas capables de faire certaines missions d'une façon extraordinaire, ce qu'ils font tous les jours et ils sont félicités tout le temps. On les félicite à chaque fois ici pour ce qu'ils font, mais quand il s'agit d'aller plus loin, on considère que l'on ne peut pas le faire, parce qu'on doute d'eux.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pardon, mais je ne voudrais pas que certaines choses soient dites. Je veux bien entendre tout sur la question de la régie et nous sommes tous d'accord pour dire qu'il reste un travail de fond à mener. Toutefois, aller sur le principe que tout cela serait basé sur un manque de confiance des agents, je ne peux pas l'entendre. Je ne peux pas l'entendre à deux points de vue. Premièrement, heureusement que nous avons nos agents et nous les avons tous salués pendant le Covid et pendant bien des périodes que nous avons eu à traverser et que nous aurons encore sans doute à vivre. Oui, nos agents sont précieux. Oui, je salue le travail réalisé par les agents de Keolis hier comme aujourd'hui. Marie ZEHAF dit aussi que nous avons un des meilleurs services de transport en commun de France. Je vous mets au défi de trouver des éléments qui le contrediraient. Oui, il y a peut-être encore un certain nombre d'éléments et de pistes à creuser, mais utiliser cela pour dire qu'il y aurait un problème de confiance en nos agents, je ne peux pas l'entendre ! C'est dommage de le poser ainsi, parce que la question doit se poser autrement.

Nous avons d'ailleurs considéré qu'il était important aujourd'hui, dans le contexte actuel, de nous demander comment nous pourrions nous projeter pour travailler à être en régie dans les prochains contrats. Cela a été proposé et acté au sein du groupe de travail qui travaille sur ces questions de transport. Oui, nous allons y travailler, et très rapidement. Je tenais donc à dire que je peux entendre beaucoup de choses, mais il n'a jamais été dit que les choix qui avaient été faits l'avaient été sur la base d'un manque de confiance en nos agents. Jamais ! Y a-t-il d'autres commentaires ?

M. FAGAUT.- Je suis d'accord avec vous sur ce que vous venez d'évoquer.

S'adressant à Christophe LIME. On ne peut pas accuser les agents en disant qu'ils ne seraient pas compétents dans le cadre d'une régie. Tu proposes un changement de modèle qui t'est propre. Pourquoi pas ? Mais je ne suis pas certain qu'aujourd'hui, au regard des contraintes portées aussi à l'intention des collectivités, nous soyons dans cette logique et dans cette démarche. Il n'est pas question de remettre en cause le fonctionnement des agents qui sont très compétents. Je pense qu'aujourd'hui, le modèle avec un délégué est certainement plus intéressant pour la collectivité. C'est mon point de vue, contrairement au tien, mais je partage le tien sur ton positionnement.

S'adressant à Marie ZEHAF. Je reviens vers vous, parce que je n'ai pas eu les réponses à mes questions. C'est un peu déroutant sur une DSP à 35 M€/an de ne pas savoir. Vous me dites que l'on va s'engager sur la lutte contre la fraude. OK, mais comment ? J'aimerais à un moment donné que vous puissiez donner des éléments factuels et précis par rapport à cette question. Ensuite, je reviens sur les options. C'est quand même très déroutant — je partage l'avis de Christophe LIME avec qui je suis en phase, parce qu'il a repris sensiblement mes arguments — que nous n'ayons pas le chiffrage des options potentielles que nous pourrions lever durant cette DSP. Par exemple, nous ne savons pas combien coûteront les trois nouvelles rames. Vous avez parlé de la ligne express qui emprunterait le boulevard et qui ne s'arrêterait qu'à certains arrêts. Combien va-t-elle coûter ? C'est ce qui est important à connaître aujourd'hui aussi au sein de notre DSP.

Il y a un dernier point que je voulais aborder en tant que tel. Au final, il n'y a pas beaucoup de changements pour l'usager. J'insiste sur ce point et je voudrais enfoncer le clou, parce que nous sommes vraiment interpellés par les Bisontins des quartiers périphériques qui ont perdu, avec l'arrivée du tram, certaines dessertes aujourd'hui dans leur quotidien. C'est une réalité et vous l'avez déjà évoquée ici. Cette problématique n'est pas prise à bras-le-corps pour pouvoir faciliter la vie de certains usagers. Je n'ai donc pas les réponses à mes questions. Au même titre, ce nouveau terminus sur le secteur Brulard est-il intégré aux 35 M€ de cette DSP ? Je ne le vois pas, je ne l'ai pas lu, mais vous allez peut-être me le dire. Je peux me méprendre là-dessus, je ne l'ai pas vu. A-t-il été intégré dans les éléments de cette nouvelle offre ?

Mme ZEHAF.- Par rapport à la lutte contre la fraude, notre délégué va mettre en place des actions. Néanmoins, vous savez que nous avons déjà des moyens. Nous avons des cellules de comptage et des cellules de validation qui permettent de faire la différence, d'envoyer des équipes pour contrôler les lignes ou les dessertes pour lesquelles il y a une différence entre les différentes cellules. C'est tout le travail que fera le délégué. Il va aussi déployer des agents pour lutter contre la fraude.

Par rapport au quatrième terminus, je vous ai dit qu'il était en option dans le contrat. Les études sont en cours. Les options sont chiffrées dans le dossier qui vous a été envoyé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le terminus de Brulard apparaît bien dans les budgets qui sont présentés. C'est important de le dire. Il est aussi important de rappeler que nous reviendrons vers vous — Gabriel BAULIEU reviendra vers vous tous — car une chose est certaine : nous sommes tous d'accord, nous avons bien tous entendu la même chose au niveau national. Nous avons bien tous entendu un certain nombre de restrictions. Je voulais juste m'en assurer. Désormais que lorsque les uns et les autres nous proposeront plus encore, il faudra me dire sur quelles recettes nous devrions nous appuyer pour faire plus encore. Sur les dessertes périphériques, que je n'appelle pas « périphériques », je ne sais pas si c'est une arête de poisson ou si c'est un maillage sur un territoire, oui, c'est vrai, certaines lignes ont plus de rendements que d'autres du fait du nombre de personnes, de la densité des populations. Oui, ce travail est fait pour optimiser l'ensemble des tracés. Évidemment, tout cela s'inscrit dans un budget. Je pense que ce sera un très beau débat qui s'annonce pour nous. Si nous sommes des personnes responsables, nous serons tous en mesure de dire comment nous souhaitons financer les éléments supplémentaires que nous considérons comme étant importants. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LAIDIÉ.- Je voudrais juste ajouter quelques mots et donner des éléments de réflexion. Nous nous sommes dit un certain nombre de choses en Bureau il y a 15 jours. Certaines me semblent importantes. Marie ZEHAF dit qu'elle ne veut pas parler des discussions à venir. Le contrat vient d'être discuté et je

l'entends. Nous nous sommes dit des choses importantes ici pour le fonctionnement de nos mobilités. Le choix entre la régie et la DSP doit être éclairé. Je l'ai toujours dit et vous m'avez toujours entendu le dire. J'ai eu le sentiment, dans le groupe de travail auquel j'appartenais, que ce choix n'en avait pas vraiment été un. Sur le premier groupe de travail, la question a été évacuée en quelques minutes, ce que je trouve vraiment dommage. Il y a un côté pragmatique. On peut voir les choses très clairement. L'économie du contrat est telle qu'on la présente aujourd'hui, mais il y a aussi tous les avenants. Il faut avoir une vraie lecture et une vraie connaissance de tout cela. Je crois que pour la prochaine fois, le choix éclairé que nous ou nos successeurs auront à faire devra être vraiment argumenté.

Nous nous sommes dit l'autre fois qu'il était tout de même très compliqué de discuter avec un seul candidat et qu'il était très compliqué de nous retrouver dans une situation sans avoir travaillé l'hypothèse de la régie. Je crois que Benoît VUILLEMIN, de mémoire, avait voté cela. Si un jour nous n'avons pas de candidat, tout est envisageable. On ne peut donc pas faire l'économie aujourd'hui d'envisager de travailler à l'étude. Je suis heureux de t'avoir entendu, Anne (Madame VIGNOT), repréciser ces éléments. Nous nous le sommes dit en Bureau, mais j'attire votre attention : nous ne pouvons pas nous permettre de procrastiner sur le sujet. Ce n'est pas possible, parce qu'il y a deux ans ou deux ans et demi, on nous a dit « c'est trop tard ». On ne peut pas mener une étude exhaustive sur le retour en régie, la seule solution est donc la DSP. Nous en convenons tous. Il n'y a pas de problème par rapport à cela. Nous nous étions posé la question l'autre jour en Bureau. « Nous venons de travailler beaucoup, de même que les services. Nous n'allons pas les mettre à contribution dès maintenant. » Je l'entends. Nous avons un peu de temps. Lorsque nous avons discuté de façon officieuse, certains n'ayant pas la possibilité de s'exprimer, pour avoir une vraie analyse pertinente et efficace, il faut au moins cinq ans, ce que nous nous disions l'autre jour et tout le monde en convenait. Je regrette, mais il faut dès aujourd'hui nous poser la question.

L'économie générale du contrat, ce sont aussi les avenants et toutes les politiques que l'on mène après sa signature. Nous le savons tous pour l'avoir pratiqué dans nos collectivités et dans nos délégations. C'est là où le délégataire sera en position de force et c'est là où forcément, la collectivité aura beaucoup à perdre.

Par ailleurs, concernant le choix entre la DSP et la régie, chacun a sa religion, et je l'entends. Cela va au-delà des clivages politiques. Je le répète systématiquement à mes étudiants. Ce sont des choix presque culturels et historiques. Mais dans le même temps, dans le contexte financier qui est le nôtre, que Gabriel BAULIEU nous a décrit tout à l'heure et dont la prestation était remarquable — je n'ai pas applaudi en conférence des maires, parce que le discours était tout de même assez lugubre quant aux perspectives —, peut-on faire l'économie aujourd'hui de nous poser véritablement la question de l'opportunité du passage en régie ? Nous savons tous qu'à partir du moment où nous n'avons pas à donner une participation financière au délégataire, et c'est un moyen financier que nous pouvons mettre sur l'investissement, sur la réflexion, pourquoi nous en priver ? J'ai envie de dire « ne procrastinons pas. Travaillons très vite sur la question de la régie ».

Je vais terminer sur le message suivant : je crois que finalement, nous avons des services capables de basculer potentiellement sur le système de régie sans difficulté. Il faut creuser en regardant ce que font les autres collectivités. Il existe des instances nationales qui permettent d'envisager de travailler de ce côté. Je ne veux pas dire que ce sera le choix. Le choix sera celui éclairé des élus. Néanmoins, donnons-nous tous les moyens de parvenir à ce meilleur choix possible, car lorsque nous y réfléchissons, les réseaux sont à nous, de même que les bus et les rames. Nous en revenons à la question du personnel mis à disposition. La question n'est pas anodine, j'en conviens, mais il existe forcément des éléments de réponse. Cela se pratique dans tous les autres domaines. Je ne vois pas pourquoi en matière de mobilité, nous ne trouverions pas ces éléments de réponse. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

M. ROUTHIER.- Je voulais remettre la balle au milieu du jeu. Les collectivités n'ont pas vocation à tout faire, à tout gérer. Personnellement, je pense qu'aujourd'hui, nous avons une DSP qui fonctionne. Je comprends Christophe LIME et Olivier GRIMAITRE qui ont leur position sur la régie. Néanmoins, la régie n'est pas la richesse de la France. Ne l'oublions pas. Les entreprises sont la richesse d'un pays. Elles paient les impôts et les taxes. Vous allez me dire que nous avons des économies à faire. Bien sûr,

des économies sont à faire. Nous avons pris la décision de le faire au niveau de l'eau et de l'assainissement sur Grand Besançon Métropole, ce qui a été décidé de longue date, et nous n'avons pas voulu remettre en question quelque chose qui avait été organisé. Néanmoins, je dois dire que nous avons aussi des entreprises capables de faire cette gestion. Nous avons le droit aussi de leur faire confiance et de faire le nécessaire pour qu'ensemble, nous soyons tous d'accord sur le principe décidé. Je n'ai pas pour vocation de vouloir tout faire dans ma commune. Je pourrais gérer à la place des Francas l'accueil de la jeunesse, mais je ne le fais pas, parce que des sociétés sont capables de le faire et elles le font très bien. Nous pourrions peut-être faire une étude pour déterminer précisément si c'est moins cher, mais je ne suis pas persuadé que nous fassions beaucoup d'économie. Vous l'avez entendu comme moi, il y a aussi beaucoup d'absentéisme. Il faut régler les problèmes sociaux en permanence dans une collectivité, comme dans les entreprises. Ces éléments coûtent aussi très cher à nos collectivités.

Je voulais simplement dire que de mon point de vue, il est important de pouvoir donner la possibilité aux collectivités de décider et de continuer à travailler comme elles le font depuis de nombreuses années avec des entreprises qui font très bien leur travail. Ne cassons donc pas la richesse française ni celle des entreprises en général.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vois plusieurs demandes de prise de parole, celles de Patrick AYACHE, Anthony POULIN, puis Marcel FELT.

M. AYACHE.- C'est un débat extrêmement intéressant, et je ne peux que souscrire aux propos de Christophe LIME lorsqu'il développe l'idée que nos agents ont les compétences pour exercer des missions dans les différentes politiques publiques. Quand on sait gérer, comme on le fait, un service d'eau depuis des années, qui est très complexe, très risqué — c'est pour moi le service public en régie le plus exposé —, on peut gérer un réseau de chaleur, un réseau de bus. Je suis bien placé dans l'expérience professionnelle qui est la mienne pour dire qu'à Besançon, il y a ces compétences et qu'elles existent aussi d'ailleurs dans d'autres collectivités. En même temps, je pense qu'il revient à chaque collectivité ou à chaque EPCI (Établissement Public de Coopération Territoriale) de choisir où il (ou elle) veut investir ses ressources humaines, et s'il (ou elle) choisit de le déléguer à une société privée.

Nous connaissons bien Keolis. À moins que l'actionnariat de Keolis ait changé, nous ne sommes pas loin du service public, d'autant qu'il s'agit d'une DSP, et c'est toujours l'idée que j'ai défendue. Une délégation de service public signifie que la société privée qui hérite de cette mission a les obligations et une mission de service public. Par conséquent, elle exerce cette délégation avec les mêmes obligations que le service public en régie. Il faut aussi préciser cela pour avoir un panorama complet. Néanmoins, je souscris complètement à cette idée que c'est à étudier. Le problème de la compétence est un faux problème, il n'existe pas. Il y a des services extrêmement complexes, lourds, aujourd'hui gérés en régie. Comme quelqu'un l'a dit, cela doit faire l'objet d'un débat pour les prochaines années. Toutefois, je répète qu'il revient à un maire ou à un président de choisir là où il investit avec ses ressources propres, humaines, et là où délègue.

Dans ce rapport que je trouve d'ailleurs bien négocié et, selon les propos de Marie ZEHAF, tout à fait intéressant, la suite m'interroge. En effet, nous sommes plusieurs chaque jour ou plusieurs fois par semaine à être bloqués dans les ronds-points à la sortie de Besançon, à mesurer la longueur des files de voitures qui sortent et qui vont de Besançon vers la périphérie chaque jour. L'explication pour moi, est que l'offre de services en périphérie est insuffisante, mais je ne l'ai pas scientifiquement mesurée. Je pense que tout le monde est d'accord pour le dire, et d'ailleurs, nous en avons parlé avec Marie lorsqu'elle a fait la tournée des communes. Cette offre de services insuffisante en périphérie — les habitants de Pirey me le disent — fait que n'ayant pas la cadence ou la fréquence suffisante pour être usagers du transport public, ils prennent leur voiture, avec tous les effets délétères que cela comporte en matière écologique, de circulation et dans tous les domaines. Je souhaiterais que cette question des transports en commun en périphérie soit aussi étudiée. Nous en avons parlé, j'ai ressenti une certaine écoute, mais il faudrait peut-être l'examiner concrètement avec des propositions.

D'ailleurs, il y a la même question de la périphérie quant à l'offre de vélos. Nous en avons parlé également. Il est tout à fait légitime que Besançon concentre l'essentiel du service vélos, mais il pourrait

y avoir une extension de ce système à la périphérie dans les communes périurbaines ou dans d'autres. Je ne sais pas, je ne revendique rien, mais je pense qu'il y a là un vrai sujet à la fois des transports en commun offerts aux habitants de la périphérie qui sont 80 000 sur les 200 000, et de l'offre de vélo.

S'adressant à Marie ZEHAF. J'espère que tu reviendras nous voir bientôt avec le même type de proposition.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le temps est passé. Merci. La parole est à Anthony POULIN. Ce sera ensuite le tour de Marcel FELT, puis de Nicolas BODIN.

M. POULIN.- Bonsoir à toutes et tous. Merci pour cette présentation et ces débats essentiels. Pour moi, comme rappelé par Patrick AYACHE, nous restons dans le cadre d'un service public. Nous en déléguons la gestion avec un contrôle, dont nous restons maîtres en grande partie. À ce moment-là, c'est bien ici que va se décider l'avenir du réseau dans le cadre des équilibres financiers indiqués dans ce rapport. La DSP reste une gestion d'un service public et d'un service rendu au public. C'est là l'essentiel et la qualité du service que nous rendons au public. Cette négociation telle qu'elle a été faite permet d'assurer une haute qualité de service rendu au public et aux habitants de notre territoire en matière de transport en commun, et plus au-delà, d'un système et d'un bouquet de mobilités, puisque cela inclut notamment le vélo.

L'enjeu est de savoir quelle est la bonne solution au bon moment, et je partage le fait qu'il faut dès maintenant se poser la question du futur contrat, des avantages et des inconvénients de chacune des solutions. Mais aujourd'hui, nous sommes face à une offre qui s'inscrit dans un contexte qu'il faut rappeler ici, et qui est identique au niveau national. Je veux parler du contexte d'augmentation continue des charges d'exploitation de ce type de réseau, et globalement, une participation toujours plus grande de la collectivité dans ce réseau qui fait que cette politique de mobilité reste la priorité de l'ensemble de notre Conseil Communautaire, du Grand Besançon Métropole. Bien évidemment, elle nécessitera d'être améliorée en continu. J'ai d'ailleurs entendu ce que Marie ZEHAF indiquait : nous avons et nous aurons tous les ans les différents rapports nous permettant de savoir où nous en sommes et de nous poser régulièrement les questions sur l'évolution du réseau. Au titre de l'évolution du réseau, je note notamment le renforcement de la desserte du campus de la Bouloie et de Temis (ligne 3). Cela me semble absolument indispensable et nous en avons parlé ici. Je vois que les choses se renforcent et je le note de manière très positive. Je vois également l'évolution et le renforcement de la ligne 6, ce qui me semble là aussi absolument indispensable et c'est positif.

En matière de système vélo, le Ginko Vélo était une solution, y compris pour les habitants de la périphérie qui se rendent quotidiennement sur leur lieu de travail, soit entre villes de la périphérie, soit entre un village de la périphérie vers le cœur de Besançon. Là aussi, ce sont des investissements importants, que nous confirmons. Au moment où nous avons lancé cette politique lors du dernier mandat, il y a eu beaucoup de questionnements et d'interrogations sur son fonctionnement. Force est de constater que cela fonctionne, que la liste d'attente est longue. Nous pourrions répondre en partie aux attentes, mais à mon sens, il conviendra encore d'aller plus loin, mais cela pose nécessairement la question des moyens.

S'agissant de l'enrichissement de l'offre de service, cette DSP n'est qu'une brique dans l'ensemble de la politique de mobilités. Il y a aussi la question du covoiturage, de son articulation. Je note également de manière positive, dans le renforcement global de l'offre, les moyens mis en œuvre sur les pôles de mobilités pour indiquer aux heures d'influence les endroits où vous pouvez prendre tel ou tel bus. Par ailleurs, lors de la précédente DSP, nous avons été plusieurs à nous interroger sur l'articulation de lignes et de la mouture du réseau. Finalement, je vois que notre système de mobilité fonctionne aussi en partie, puisque le tramway sert véritablement d'accélérateur dans le processus des voyageurs qui, à un moment donné, se sentent d'abandonner leur voiture pour prendre quotidiennement les transports en commun. Le fait que nous renforçons le tramway est positif de cette manière.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. La parole est à Marcel FELT.

M. FELT.- Merci, Madame la Présidente. Je pense que les problèmes ne sont pas les mêmes dans les grandes communes comme Besançon, bien évidemment, et les petites communes comme la mienne

où la prestation de la régie et de la DSP est forcément différente. J'ai été convaincu pendant 20 ans que la régie était la solution, par exemple, pour le périscolaire. J'ai résisté le temps qu'il fallait, parce que je voulais me convaincre que finalement, la régie devait rester pour maîtriser un certain nombre de choses. Finalement, au bout de 20 ans, je me suis laissé convaincre que c'était peut-être un autre métier et que d'autres personnes devaient le faire sans que l'élue intervienne au quotidien. C'est sûr que la prestation est différente dans une grande ville et une petite ville. Néanmoins, pour nous, petites communes, le fait de déléguer un certain nombre de compétences, peut-être notamment la petite enfance, est nécessaire. J'en veux pour preuve que lorsque nous avons eu à réfléchir dans notre commune sur la crèche — nous en avons deux —, avec l'expérience de la régie que nous avons depuis une dizaine d'années, finalement, je me suis laissé facilement convaincre que la DSP était tout de même la solution, parce qu'à un certain moment, ces métiers doivent être exercés par des personnes qui ont la pleine capacité de le faire.

Je suis un peu nuancé. Je suis convaincu que dans une grande agglomération de 120 000 habitants, il faut certainement se poser la question. En régie, on maîtrise plus le personnel ; en DSP, on favorise une société privée. Néanmoins, dans les petites communes, de mon point de vue, on ne peut pas tout faire, parce que nous avons un certain nombre de tâches compliquées à faire. Or le délégataire ayant des structures compétentes, c'est peut-être un bon plan. Merci.

M. BODIN.- Très rapidement, je suis un peu surpris par une partie de la tonalité des débats. J'ai l'impression que nous allons vraiment voter cette DSP à reculons. C'est vrai que le fait qu'il n'y ait qu'un candidat n'incite pas forcément à tous les débats. En même temps, je voudrais tout de même que nous fassions le bilan de la situation actuelle. Nous avons l'un des réseaux de transport en commun les meilleurs de France, et nous le voyons en termes de nombre d'utilisateurs et grands usagers qui utilisent ce réseau. Je remercie les négociateurs qui ont négocié cette nouvelle DSP. Je constate globalement que les bus et le tramway sont à l'heure dans notre agglomération. Nous sommes plutôt bien informés. L'ensemble des 68 communes sont desservies. Cela dit, je suis d'accord avec Patrick AYACHE, nous pourrions faire plus, mais après, c'est un choix politique qui n'incombe pas au délégataire.

Toutefois, si nous nous souvenons du délégataire précédent, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais le nombre de grèves que nous avons subies était assez important. Je constate qu'au cours de cette DSP qui se termine, cela n'a globalement pas été le cas. Je suis plutôt enthousiaste quant au vote d'une nouvelle DSP. Je pense que la régie a été écartée trop rapidement dans nos débats et qu'à la fin de ce mandat, nous pourrions entamer une étude sur un passage en régie, parce qu'il faut potentiellement plusieurs années pour y aller. Reconnaissons au moins — et nous devons nous en satisfaire — que notre réseau de transport en commun (tramway, bus, vélo) actuellement fonctionne dans notre agglomération. Je pense que c'est bien de le rappeler, parce que là, je nous trouve un peu « tristounets ».

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu as oublié ton voisin qui a dit exactement la même chose il y a une demi-heure.

Gabriel, veux-tu recommencer ?

M. BAULIEU.- Oui, je vais recommencer. Nicolas BODIN me l'a retiré de la bouche, mais je veux bien l'ajouter, parce qu'il règne dans ce débat une ambiance étrange. Je voudrais d'abord rappeler l'objet du rapport. Il s'agit de voter l'attribution d'une DSP que nous avons décidée ici ensemble. C'est cela l'objet. Or, depuis une heure, nous parlons d'autre chose. Ce n'est pas interdit, la preuve, nous le faisons. Néanmoins, c'est étrange. Je veux bien ajouter ma voix à celle de Nicolas BODIN et de la présidente, pour même tout vous dire, à celle d'anciens collègues élus qui nous suivent, qui s'étonnent que l'on ne dise pas et que l'on ne crie pas très fort que nous avons un réseau de transport d'une efficacité extraordinaire, d'une qualité reconnue. Lorsqu'au plan national, nous donnons le nombre de voyageurs que nous avons, les gens ouvrent de grands yeux. Selon le chiffre, on dira que ce sont 21 ou 23 millions de voyageurs, mais qu'importe à un million près. Faites l'essai lorsque vous êtes dans des réunions nationales et annoncez la couleur. Telle est la réalité. Nous pouvons quand même ce soir d'abord nous dire cela.

Il y a aussi d'autres choses que nous devons nous dire. La présidente l'a dit et elle m'a même interpellé tout à l'heure en disant « écoute bien ce que je dis » concernant la question du niveau de service comme si les responsables, nos collègues délégués, voire nous-mêmes qui avons participé à des groupes de travail ou à des jurys, nous ne nous posions absolument pas les questions du niveau de service et de la desserte de tel ou tel quartier. La présidente l'a dit, il y a des logiques, bien évidemment, en fonction de la densité, des personnes, etc. Figurez-vous que nous nous sommes aussi posé cette question et il a fallu aussi conclure. Je voudrais simplement dire à tous que dans cette assemblée, certains élus pensent, réfléchissent et certains, en tant que responsables, concluent. Je dis cela pour rassurer notamment Patrick AYACHE qui a quelques doutes, mais il n'est pas le seul.

Concernant précisément la suite des opérations, le débat est clos. Dans son propos introductif, la présidente a dit « nous allons travailler à réfléchir pour l'avenir à d'éventuelles formules autres ». J'ai apprécié que certains, comme Pascal ROUTHIER ou Nicolas BODIN, disent que la DSP ne marche pas si mal, puisqu'ils viennent de faire l'éloge de ce service qui fonctionne dans ce système. Il a été acté que nous y réfléchissions. Ce n'est pas la peine non plus de rêver sur la réalité des choses. Concernant ce à quoi nous sommes contraints ou nos limites de capacité en DSP, nous nous apercevrons rapidement que la régie nous rappellera aussi les limites de nos capacités. Y compris lorsque l'on dit « il faut augmenter le service », ce qui est une question permanente, vous aurez entendu dans le rapport présenté par Marie ZEHAF qu'il y a un progrès substantiel du service. Vous avez entendu ses propos concernant l'augmentation du kilométrage et vous avez fait le rapport : il y a plus d'augmentation du kilométrage que des prix. Vous aurez tout de même observé cela au passage. Toutefois, nous aurons des limites.

Levons aussi une interrogation qui n'en est pas une, cher Patrick. Nous savons très bien qu'en périphérie, que ce soit ici ou ailleurs, nous n'avons pas une densité d'usagers potentiels telle que nous aurons un service comparable à celui que nous devons pratiquer dans une densité urbaine. C'est une évidence, elle n'est pas d'aujourd'hui, nous y sommes confrontés depuis des années quand nous travaillions déjà dans le syndicat des transports bisontins et lorsque Les Monts Jura ont cessé leur service. En effet, nous avons eu des services de cars ou de bus en syndicat de périphérie qui ont précédé le District et la prise de compétence ensuite des transports en communauté. Nous aurons bien vu quelles étaient nos limites tout simplement parce qu'il y a ou il n'y a pas l'usager. La réalité que nous oppose la Région du nombre de voyageurs présents dans une gare pour l'ouvrir ou la fermer se pose pour nous également. Il faut le dire. C'est simplement ce que je voulais vous dire avec sympathie et un peu de passion.

Je suis comme Nicolas BODIN. Soyons un peu plus gais sur cette question des transports. Nous avons un système qui fonctionne extrêmement bien, ce que nous pouvons peut-être dire. Nous pouvons avoir un peu d'enthousiasme à le pérenniser. Sur l'avenir, y compris sur des options, la vie sera faite pendant le contrat d'ajustement en fonction des nécessités et des possibilités. Au-delà, l'étude étant d'ores et déjà annoncée, il faudra la faire, mais nous savons très bien que nous aurons également les mêmes contraintes, quel que soit le niveau de notre ambition que je souhaite conserver grande. Toutefois, nous sommes aussi responsables et nous devons faire la synthèse. Par conséquent, rendez-vous à la synthèse.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GRIMAITRE.- Nous pouvons nous réjouir de noter le réseau actuel, mais nous pouvons dire également que nous souhaiterions aller plus loin. Ce n'est pas faire offense à ceux qui ont négocié le contrat de concession présenté ce soir. S'agissant du développement de l'offre, je suis élu bisontin. Quand je me suis exprimé tout à l'heure, je ne parlais pas en tant que Bisontin, mais en tant que conseiller communautaire et je parlais plutôt du développement de l'offre aussi sur la périphérie en parlant de lignes structurantes. C'était plutôt sur cet angle que j'insistais, parce que l'offre à Besançon peut être revue et améliorée, mais c'est surtout vis-à-vis de la périphérie. Cela dit, je ne suis pas non plus utopique et je sais être réaliste. Il n'est pas question d'avoir le même réseau, les mêmes fréquences sur toute la périphérie. C'est pour cette raison que je parlais de lignes structurantes par rapport à certains pôles d'intermodalité qui se mettront aussi en place par la suite.

Par ailleurs, je voudrais répondre à Pascal ROUTHIER. Je crois savoir que les entreprises ne sont pas les seules à payer des impôts et des taxes. La création de richesses se fait aussi grâce aux salariés et ces mêmes salariés ont besoin de pouvoir se rendre facilement à leur travail. Le développement de l'offre de transport est donc une nécessité et je l'ai encore rappelé dans ma première intervention par rapport aux jeunes qui parfois, en termes d'insertion sociale et professionnelle, ont les plus grandes difficultés à trouver un emploi aussi faute de transport.

Sur le passage en régie, effectivement, il a été dit en Bureau par certains élus qui ne se sont pas exprimés ce soir qu'il fallait s'y prendre dès maintenant, et ils ne sont pas forcément les plus fervents partisans de la régie. Comme encore rappelé par la présidente, également par Gabriel BAULIEU, il faut s'y pencher, et comme l'a dit Franck LAIDIÉ, nous ne nous y sommes pas suffisamment penchés, nous n'avons pas étudié suffisamment cette option. J'ose espérer que ces mêmes élus, s'ils sont encore aux responsabilités en 2026 suite aux prochaines élections municipales, n'oublieront pas leur engagement d'aujourd'hui et feront en sorte que cette étude sur la régie soit réellement engagée et sérieuse pour que ceux qui seront encore au sein de cette assemblée puissent prendre une décision éclairée, ce qui n'a pas été forcément le cas précédemment. Voilà ce que je voulais ajouter. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui d'autre souhaite intervenir ?

Mme BILLEREY.- Je suis très satisfaite de ce débat. Pour moi, c'est important que nous échangions entre nous. Toutefois, je souhaite compléter, et c'est encore peut-être plus une remarque de Pascal ROUTHIER qui m'a heurtée. Ce n'est pas la première fois que cela revient dans cette assemblée. C'est comme si nous étions toujours opposés au monde de l'entreprise, alors qu'en fait, siégeant à la Commission d'Appels d'Offres, nous faisons sans arrêt appel à de nombreuses entreprises pour développer toutes nos politiques territoriales. Je rappelle que 80 % des investissements en France proviennent des collectivités locales et de l'État. Nous sommes donc vraiment à cœur de développer le monde de l'entreprise et le monde économique. Je trouve dommage qu'à chaque fois que l'on amène un projet qui relèverait un peu du service public, on l'oppose au monde de l'économie, alors que finalement, on fait vivre des gens, des habitants et en même temps, de l'économie.

Il est vrai que je m'exprime peu souvent, mais j'entends cette remarque de façon récurrente et j'aimerais vraiment que nous cessions de nous opposer de cette façon sur ce terrain, parce que franchement, en tant que collectivité, nous faisons vivre notre économie. Je ne vois pas en quoi la régie opposerait encore le monde de l'économie à notre projet, certes, pour une part, mais cela a aussi d'autres effets sociaux largement au service de notre collectivité. Je voulais juste m'exprimer sur ce point, car je trouve que c'est vraiment trop récurrent de toujours vouloir nous opposer dans nos positions les uns par rapport aux autres.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Gilles SPICHER.

M. SPICHER.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais juste insister sur la dernière partie de l'intervention de Patrick AYACHE concernant la résolution du problème de la circulation automobile. Certes, il y a le vélo, les modes doux, le covoiturage, mais le développement des transports en commun sera structurant dans les prochaines années pour notre agglomération. Cela fera partie de la réflexion, mais il n'est pas sûr que la DSP soit le meilleur moyen pour que nous parvenions à travailler à résoudre ce problème. Je crois que c'est un vrai problème. Il y a le bus, le covoiturage, mais il y a aussi le train, le nœud ferroviaire, la liaison entre le tram et le train. Je crois qu'il faudra un jour ou l'autre que nous nous penchions encore plus sur ce problème. Je le répète, mais je ne suis pas sûr que la DSP soit forcément le meilleur moyen pour aborder cette question.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce que nous nous disons est très intéressant, mais je me dis que cela mériterait une nouvelle présentation lorsque nous aurons acté ce que nous acterons ce soir. Je ne sais pas si nous voterons tous cette DSP, mais je vous propose de représenter l'ensemble du travail réalisé sur l'ensemble de notre territoire. Je rappelle qu'il y a deux acteurs. Le premier sera celui qui récupérera la délégation, la concession. Il interviendra sur la partie centrale de Besançon et il aura des extensions sur la périphérie. Le deuxième concerne essentiellement sur la périphérie. Je veux parler de la SPL (Société Publique Locale). Quelque chose m'intrigue. Je pense que nous allons devoir remettre les

choses à plat et les rediscuter. En effet, il me semble que la façon dont le transport est géré et organisé sur le territoire est incomprise.

Je rappelle que la SPL est gérée par une collectivité. Nous nous rapprochons en quelque sorte de la régie. La SPL nous a surtout proposé cette année des prestations lorsque nous avons renouvelé les contrats, parce que nous arrivions au renouvellement des contrats, des tarifs très élevés. Nous avons donc renégocié en leur disant que ce n'était pas possible. Pour autant, elle a largement augmenté ses tarifs. Je tiens à le dire, mais j'entends ce soir que certains ne maîtrisent pas tous les éléments. Je peux entendre, car c'est complexe. Je pense donc que nous devons retravailler sur l'ensemble de ce réseau, et quand je dis que nous allons y travailler, je dis que nous allons y travailler et nous n'attendrons pas 2026. Nous nous sommes mis d'accord en Bureau sur le sujet et cela se fera. C'est la première chose.

Par ailleurs, une réflexion me vient en vous entendant les uns et les autres. Concernant les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM), vous vous rappelez qu'il y a quelque temps, il avait été annoncé que nous pourrions améliorer justement le maillage et l'organisation des transports sur des territoires qui ne sont pas seulement des territoires au sein d'un bassin comme le nôtre, mais aussi entre bassins, puisque cela pourrait être aussi entre intercités et qu'il était nécessaire que nous regardions à améliorer ce maillage. Je tiens juste à signaler que, premièrement, comme nous l'avons dit plusieurs fois, nous sommes dans une période budgétaire complexe, et je suis gentille en disant « complexe ». Deuxièmement, lorsque l'État propose, avec la Région, d'envisager les SERM, il s'agit en réalité de demander à l'ensemble des intercommunalités de participer au coût, donc à l'investissement qu'il faudrait mettre dans un certain nombre de moyens de transport en commun, dont le ferroviaire. Nous reviendrons vers vous, nous en discuterons. Nous entendons et nous sentons un glissement intenable au fur et à mesure d'un service qui existait au niveau national, qui a ensuite été porté au niveau régional et qui aujourd'hui a tendance à glisser au niveau intercommunal, bien sûr en le partageant.

Toutefois, comprenez que la discussion est légitime. J'entends que penser le transport beaucoup plus largement entre Dijon, Besançon, Montbéliard, Belfort ou Pontarlier et Vesoul est légitime. Nous sommes tous d'accord. Pour autant, concernant là où nous en sommes aujourd'hui, il y a un glissement qui consisterait en un investissement fait par les intercommunalités. Il faudra m'expliquer comment on envisage le financement de tels équipements et de tels fonctionnements. Cela étant, nous ne nous interdisons jamais de réfléchir et de penser, je l'espère bien en tout cas. Oui, nous le ferons.

Je voulais juste revenir sur le fait que des choses fondamentales ont été dites. La première concerne le support que nous souhaitons avoir et comment y travailler pour réduire les coûts portés par nos collectivités, parce qu'en réalité, c'est bien de cela qu'il est question. Nous allons y travailler. Il s'agit de voir comment nous envisageons les discussions que nous aurons avec un délégué ou sans, en interne, sur une SPL. Nous devons de nouveau y travailler, avec tous les coûts que vous avez considérés comme n'étant pas suffisamment identifiés. Néanmoins, je vous propose que nous revenions sur ce dossier pour discuter de l'ensemble de ces coûts, des frais, et derrière tout cela, du service offert à l'ensemble de nos communes. En revanche, pour rappel, et j'interpelle les élus que vous êtes, nous constatons sur de nombreuses lignes que nous rencontrons encore des difficultés à faire connaître le service existant sur les territoires. Nous constatons, lorsque nous en parlons entre nous, que, malgré tous les efforts fournis ces derniers mois, il existe encore non pas des manques d'information, mais une insuffisance d'informations sur comment mieux diffuser et faire mieux connaître les services existants sur ce territoire.

Je reviens sur la question des embouteillages et des engorgements. J'étais ce matin avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), la SNCF, la Région, l'État à une inauguration. J'ai demandé si nous pouvions envisager une étude pour essayer de comprendre ce qui se passe, parce qu'alors que rien de fondamental n'a changé, nous avons une augmentation de la fréquentation. Or, il n'y a pas eu de dégradation des services périphériques. Tu demandais si c'était parce qu'il manquait des services en périphérie. Je peux entendre tout cela, sauf que nous connaissons une augmentation de la fréquentation et du nombre de véhicules sur ces axes, alors que les services n'ont pas changé. Nous devons donc comprendre et voir pour analyser la situation dans laquelle nous nous trouvons, qui dépasse Besançon et le Grand Besançon.

J'aimerais aussi savoir d'où viennent ces personnes qui saturent entre autres la RN57. Je suis passée à Saint-Vit l'autre jour. Il y a là-bas des embouteillages conséquents. Nous devons donc procéder à une analyse pour comprendre ce qui se passe alors même que nous voyons une augmentation du nombre de voyageurs dans nos transports en commun, une augmentation de la fréquentation à vélo. Que se passe-t-il ? Sauf à considérer que la ville est tellement attractive qu'aujourd'hui, tout le monde a envie de venir tous les jours à Besançon, je pense qu'il doit y avoir une autre explication. En tout cas, il est nécessaire d'avoir une étude très précise sur ce qui se passe, parce que nous ne trouverons pas de solution sans comprendre les mécanismes. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. JARAMAGO.- Merci, Anne, de me donner la parole sur ce sujet. Vous devez vraiment intégrer aussi les villages impactés par le fait que justement, il y a des embouteillages sur les grands axes proches de Besançon, mais il y a également toute la circulation des gens qui veulent éviter ces embouteillages et qui passent dans les villages comme le mien, comme Boussières. Il ne faut pas l'oublier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien sûr, et tu as raison. Ce qui compte surtout c'est qui passe par la RN57, la route de Dole ou par un village. J'ai besoin de savoir pourquoi il y a cette augmentation du nombre de voitures et de déplacements. Vous allez me dire qu'en même temps, nous voyons que depuis une petite dizaine d'années, nous avons une augmentation de près de 20 % des frontaliers qui viennent de Besançon et de Haute-Saône. Ce flux est-il suffisant pour impacter nos routes ? Parfois, il ne manque pas grand-chose pour que d'un seul coup, cela sature, ce d'autant plus avec le goulot d'étranglement lorsque l'on arrive au feu rouge en bas des Mercureaux. Vous vous souvenez de la raison de l'existence de ce feu rouge. En effet, depuis l'incident malheureux, catastrophique et dramatique du Mont-Blanc, il est obligatoire de réguler le nombre de véhicules susceptibles de se retrouver en même temps dans le tunnel. Quoi que nous fassions sur la RN57, nous avons ce point dur à résoudre. J'en ai parlé ce matin avec la nouvelle Directrice de la DREAL qui m'a dit qu'elle était d'accord pour regarder. Nous devons conclure. La discussion a eu lieu ce matin, mais a priori, elle était d'accord pour aller sur une étude de cette nature. Nous devons comprendre ce qui nous arrive.

Christophe, tu souhaites intervenir.

M. LIME.- Oui. D'abord, je suis rassuré sur la prise de parole de Patrick AYACHE, parce que je pense qu'il a compris mes propos concernant le personnel que je n'ai absolument pas mis en cause. J'ai simplement dit que nous pouvions avoir des doutes, parce que systématiquement on dit qu'il existe certaines capacités que l'on est incapable de retrouver dans le public. C'est ce que j'ai voulu dire. On le trouve ailleurs, et j'ai partout ce type de discours. En effet, je tourne partout en France sur les problématiques d'eau et d'assainissement. Les arguments que vous développez sont toujours les mêmes partout où l'on me dit « c'est possible ailleurs, mais pas chez nous », y compris concernant l'eau et l'assainissement. Je pense que nous avons une capacité, une intelligence, une mise en commun sur certains éléments, et l'avantage de nos ingénieurs lorsqu'ils sont ensemble est qu'ils sont transverses sur l'ensemble des problématiques. C'est le grand intérêt de pouvoir travailler.

S'agissant de la SPL, cela fait plusieurs fois que j'entends certains propos. À ceux qui vont développer les régies de la gestion publique, je rappelle que la dernière fois, c'est grâce à notre intervention que nous avons réussi à maintenir deux cycles pour la SPL, sans quoi elle réduisait. Nous ferons demain ce que nous ne voulions pas faire hier, et là, ce sont les mêmes élus aujourd'hui et non ceux du mandat précédent. Je suis prêt à discuter sur les comparatifs des tarifs de la SPL à condition qu'ils soient aussi comparés avec ceux du délégataire qui a aussi du périurbain. Nous ferons des analyses concernant les kilomètres et si nous donnons tous les kilomètres, nous ferons des points sur ces sujets, y compris avec la complexité. Cela ne me pose aucun problème.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Monsieur FAGAUT, je suis désolée, mais vous avez parlé deux fois. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GUYEN.- J'ai une question. Tu as abordé le problème du SERM. Aujourd'hui, sans contrainte, GBM va-t-elle se prononcer pour intégrer justement le SERM comme le fait Belfort, le PMA (Pays de Montbéliard Agglomération) ou Dijon, pour demander l'habilitation ? Je dis bien « sans contrainte ». Il

faut être dans le groupe de travail. En effet, c'est important pour les élus lorsqu'ils réfléchiront à la halte ferroviaire ouest. Il serait intéressant d'être à l'intérieur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je n'ai pas posé cette question. Je n'ai pas dit qu'il fallait en être ou pas. Vous avez bien entendu mes propos. J'ai dit que nous étions passés d'un régime de transport en commun ferroviaire national à un régime régional. Nous arrivons aujourd'hui sur la logique d'un périmètre qui est plus celui d'un grand bassin. Il est certain qu'à chaque fois, nous sommes concernés par les financements. La logique des SERM est extrêmement intéressante et correspond aux questionnements qui se sont posés. Excusez-moi, je vais caricaturer. Si je continue la cascade, imaginez que demain, je dise que nous développerons le transport en commun du Grand Besançon à condition que les communes participent directement à l'investissement et au fonctionnement. Je ne dis pas que vous ne le faites pas, mais je prends cette image.

J'explique simplement comment aujourd'hui nous envisageons l'avenir d'un transport en commun quand on voit combien c'est nécessaire et important, mais je crois que tout le monde est d'accord, et s'il y a un consensus, c'est bien celui-ci. C'était pour pousser la réflexion, puisque nous sommes dans un débat fondamental et que nous sommes amenés à répondre à des sollicitations de l'État et de la Région qui, dans la théorie, sont extrêmement intéressantes. Toutefois, d'un point de vue financier, comment pouvons-nous nous en sortir au vu des éléments ? Personne n'a dit le contraire et la discussion doit être posée. Ce n'est pas le problème. Pour l'instant, nous ne sommes pas venus ici pour dire à l'ensemble des élus que cette question serait posée, puisqu'elle le sera. Évidemment, les discussions auront lieu. J'explique simplement la politique de déploiement des transports sur nos territoires. Avant de conclure, y a-t-il encore d'autres interventions ?

Mme MAILLARD.- Merci, Madame la Présidente. Pour venir ce soir, j'étais devant la gare à 17h50, je suis arrivée à quasi 18h30. Je suis très surprise que vous vous demandiez pourquoi il y a des « bouchons », alors que, de là où je viens, le chemin de Relançons a été mis en sens unique, la Malate est fermée pour travaux, le pont de la République est difficile d'accès à cause d'un autre pont fermé. Lorsque l'on veut aller square Saint-Amour, on fait un détour, on est obligé de circuler sur trois fois plus de distance qu'auparavant. Je ne comprends même pas que l'on se demande pourquoi il y a des embouteillages. Les voies sont de plus en plus mises en sens unique. On ferme de plus en plus de rues. Par conséquent, on se retrouve clairement à faire des distances de plus en plus grandes. Lorsque vous arrivez de la rue de Belfort et que vous souhaitez vous rendre square Saint-Amour, c'est très compliqué et très long. Dans la mesure où il y a un maximum de gens sur moins de routes, il y a des « bouchons ». Cela me paraît être d'une évidence incroyable.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Figurez-vous que l'évidence n'est pas là. Il a été calculé que le pont de la République n'a jamais impacté plus de trois minutes en moyenne sur l'ensemble des déplacements. Sur la question de la Malate, comme vous l'avez précisé, on ne va pas laisser les gens sous des falaises et des arbres qui tombent. Des travaux sont donc en cours de réalisation. Sur la question des Relançons, le travail est fait, c'est aussi calculé. Les « bouchons » que vous me décrivez ne sont pas ceux dont je vous parle. Vous parlez de circuits pour lesquels, comme dans de nombreuses villes, les plans de déplacements se transforment. Nous avons parlé très longuement de tout cela ce soir et nous reviendrons sur le sujet, parce que la mobilité est un sujet fondamental. Je vous promets que nous aurons de nouveau ce débat. Je vous propose d'arrêter là. Nous ferons une étude sur l'ensemble des embouteillages sur le secteur, en particulier sur la question de la RN57 jusqu'à Larnod, car ce ne sont plus des « bouchons ». Ce sont carrément des trains de voitures et de camions.

Nous allons donc attendre les études de la RN83 et je reviendrai vers vous, parce que vous verrez que les questions sont encore beaucoup plus complexes que ce que vous pouvez imaginer. Aujourd'hui, si vous en êtes d'accord et si vous avez tous posé vos questions concernant ce rapport, je vous propose de soumettre au vote. Nous avons le départ de Marie-Jeanne BERNABEU. Y a-t-il des oppositions ? Je compte 12 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Je vois 4 abstentions. Je vous remercie.

A la majorité des suffrages exprimés, 12 contre et 4 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve le choix de la société KEOLIS comme concessionnaire pour la gestion et l'exploitation du service public de transport de voyageurs urbain et des services de mobilité du réseau Ginko du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2031,
- approuve le contrat de concession de service public et ses annexes,
- autorise Madame la Présidente, ou l' élu délégué, à signer le contrat de concession de service public,
- autorise Madame la Présidente, ou l' élu délégué, à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 88 Contre : 12 Abstentions : 4 Conseillers intéressés : 2

16. Commune de Pelousey (RD5) - Convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération

M. Yves GUYEN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ?

M. FAGAUT.- Qui dit « traversée d'agglomération » dit « circulation » et qui dit « circulation », je reviens sur les propos que vous venez de tenir juste avant. En effet, ayant déjà parlé deux fois, je n'ai pas pu intervenir de nouveau. Quand je vous entends dire que vous allez faire une étude pour comprendre les raisons des « bouchons » aujourd'hui à Besançon, qui existent depuis 2020, les bras m'en tombent ! Comment aujourd'hui, Madame VIGNOT, pouvez-vous mettre de l'argent public sur une étude ? J'ai répertorié : des pistes cyclables à profusion qui viennent empiéter sur des voies de circulation existantes, la fermeture du pont de la République, la rue Proudhon, la place de la Bascule, le chemin des Relançons, la rue Weiss, la fermeture du pont Battant, la rue de Dole, le secteur Trépillot. Je peux vous en lister encore un nombre incalculable, et ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est une élue de la périphérie.

Comment aujourd'hui pouvez-vous mettre de l'argent public pour venir financer une étude et vous demander pourquoi il y a des « bouchons » ? Il n'y a pas si longtemps que cela, vous disiez qu'il n'y en avait pas ; aujourd'hui, vous reconnaissez qu'il y en a. Je vais le dire tout de même : qui prend cette décision ? Est-ce la candidate ou Madame la Présidente aujourd'hui ? Je pose la question ! C'est incroyable aujourd'hui, Madame VIGNOT, que vous sortiez ces éléments. Je suis stupéfait ! Comment pouvez-vous vous poser cette question et lancer de l'argent public dans une étude ?

D'abord, nous suivrons scrupuleusement cette étude, nous verrons combien elle coûte et à quoi elle vous servira, parce qu'aujourd'hui, je peux vous donner les éléments, et les maires de la périphérie le vivent tous aujourd'hui. C'est dommage que Monsieur le Maire de Thise ne soit pas là ce soir. En tout cas, Valérie MAILLARD s'est fait l'écho des élus du secteur est. S'il y a des embouteillages sur le secteur est, c'est bien parce que le chemin des Relançons est en sens unique. Si vous le rouvriez demain matin dans les deux sens, je pense que vous pourriez résoudre un certain nombre de problèmes. Je pense que si demain matin vous rouvriez le pont de la République, vous résoudriez un certain nombre de problèmes. Je suis stupéfait que vous soyez dans cette logique, et je ne comprends pas que l'on accepte ce genre de chose. Nous verrons où cette étude passe, à quel moment, si elle est validée en bureau ou autre. J'espère que les élus ici présents s'y opposeront.

Vous personnellement, dans le cadre de votre programme municipal que vous avez imposé ici, au sein de l'agglomération, dans le cadre des réunions de secteur qui ne se sont pas tenues en tant que tel... Monsieur LAROPPE — je vous le dis quand même entre parenthèses —, vous avez menti, car le 22 octobre, ce n'était pas une réunion sur le secteur Battant, mais une réunion avant commission sur le secteur Saint-Jacques. J'ai ici la convocation qui n'était destinée qu'aux élus de la commission et non pas à tous les élus, et ce n'était donc pas une réunion de secteur. Je ferme la parenthèse. Cela me fait mon Conseil Communautaire de ce soir, car là, encore une fois, les bras m'en tombent !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous n'écoutez pas très bien ! J'ai posé d'une façon très claire la question des « bouchons ». L'État m'a répondu que cela lui posait le même problème. Je vais vous dire quelque chose. La question est : pourquoi les files entre autres sur la RN57 augmentent-elles ? Qui dans cette salle me dirait que ces embouteillages ne sont pas en train de s'allonger ? Les embouteillages et la saturation viennent de très loin. Dans la mesure où il s'agit de la RN57, j'ai demandé comment l'État analysait cela. Il est proposé de voir s'il y a un financement de l'État pour envisager d'analyser ce qui se passe sur ces tronçons. Je parle de celui-ci en particulier. Cela rejoindra d'ailleurs une étude nécessaire concernant la RN83, étude qui est en cours. Néanmoins, vous pouvez me dire aussi qu'il n'est pas nécessaire de faire une étude sur la RN83. Vous avez parlé de la fermeture du pont Battant. Nous sommes bien d'accord, elle ne s'est pas faite récemment. Il a bien été demandé de retravailler le tronçon de la RN57, car les uns et les autres ont signalé qu'il pouvait y avoir des saturations sur ce secteur sur certaines tranches horaires. Ce phénomène ne date pas de 2020. Si vous m'expliquez que l'affaire de la RN57 date de 2020, c'est incroyable !

Monsieur FAGAUT, si à chaque fois que je prends la parole ici, vous dites que je suis candidate aux prochaines élections de 2026, nous ne parviendrons jamais à avancer. Avec le mélange des genres, cela va être compliqué. Je le dis quand même. Aujourd'hui, je suis présidente du Grand Besançon. J'en profite d'ailleurs pour ajouter une chose.

Patrick, tu disais tout à l'heure que le/la maire ou le/la président(e) prenait une décision courageuse au moment de la piétonnisation, etc., sauf que les temps ont changé, tu es d'accord, parce que tu as raison. À l'époque de MINJOZ, le maire décidait définitivement tout seul. Je n'imagine pas que vous me donniez un blanc-seing maintenant, et je ne le souhaite pas. Mais je le dis tout de même. Il avait une équipe avec lui, mais il n'empêche que la décision était prise de façon unilatérale.

M. AYACHE.- Tu as raison, mais ce n'est pas moi qui l'ai dit !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si, tu l'as dit !

M. AYACHE.- Non, je n'en ai pas parlé, mais ce n'est pas grave.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est Aurélien. Excuse-moi. En tout cas, cela ne peut pas être moi qui prendrais ces décisions dans tous les sens, mais c'était juste pour rassurer tout le monde. Cela dit, nous entendons bien. Il s'agit de l'augmentation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui qui nous interroge et il vient de très loin. Je vois d'autres demandes de prise de parole.

M. VUILLEMIN.- Je vais être rapide concernant la problématique des Mercureaux et de la RN57. Si la DREAL se propose de faire une étude, tant mieux, c'est une très bonne chose, mais qu'elle se cale bien aussi avec le monde économique bisontin et périphérique. Pourquoi ? Je suis un usager de cette voie de manière quotidienne. Nous constatons le retour des embouteillages à la même heure le matin, ce qui n'était plus le cas ces dernières années, puisque c'était étalé. On avait du flux, mais cela commençait très tôt le matin et cela finissait presque en fin de matinée. Aujourd'hui, on constate que de 7h30 à 8h30, il y a des embouteillages importants. Cela veut donc dire que les habitudes ont changé par rapport aux conditions de travail. Il y a moins de télétravail, plus de présence en bureau. Ce serait bien que dans son étude, la DREAL se mette en relation avec l'ensemble du monde économique bisontin et périphérique pour essayer de comprendre ces mécanismes de transport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu as raison, parce qu'en plus, la saturation peut venir à quelques pourcentages supplémentaires. Justement, nous avons ce feu rouge qui va rythmer et stocker. Je me suis aussi posé la question de l'ambulatorio pour le CHU, pour l'ensemble des cliniques et des hôpitaux qui augmente les flux autour de l'ensemble des services. Il existe de nombreux facteurs que nous devons analyser pour mesurer ce qui se passe et pour voir dans quelles mesures nous pouvons répondre à ces questions.

M. LAROPPE.- Je ne voulais pas intervenir sur ce rapport, mais je suis un peu embêté d'être accusé de menteur devant toute une assemblée. Premièrement, j'essaie de respecter les engagements que j'ai pris avec la totalité des élus dans cette salle. Je crois, sur ce sujet que vous évoquez notamment,

Monsieur FAGAUT, que je ne mens pas. Je vais simplement vous répondre. Il y a eu une invitation sur le sujet. Pourquoi ? Parce que l'invitation concerne les sujets d'urbanisme et les espaces publics. Une invitation a été créée, parce que justement, vous nous avez demandé à être conviés à ces réunions. Je vous accorde qu'en tout début de mandat, vous ne l'étiez pas. Vous avez fait la demande en Conseil, vous avez dit « on aimerait bien être là, on aimerait bien avoir les infos ». J'ai donc demandé la création de cette commission. Elle a été créée et vous êtes invités. C'était donc à votre demande, nous avons répondu favorablement à votre démarche.

Deuxièmement, vous arrivez à me parler du contenu d'une réunion à laquelle vous n'étiez pas. Je trouve cela formidable ! Comment pouvez-vous me dire « on n'a pas parlé de tel sujet » alors que vous n'étiez pas présent à la réunion ? Je vais tout de même vous dire ce qui s'est passé lors de cette réunion. Je suis désolé de le faire ici et de faire perdre du temps à tout le monde. La réunion concernait les espaces publics, principalement de Saint-Jacques, je vous l'accorde, mais le lien des espaces publics — Yves GUYEN et Marie ZEHAF peuvent le confirmer — est que nous avons 3,6 M€ sur la Ville de Besançon sur les espaces publics. Actuellement, nous travaillons sur Saint-Jacques, sur de l'espace public, donc de l'argent sera déployé. Lorsque l'on fait un choix à un endroit, certes cela prend de l'argent sur les 3,6 M€ pour ne pas les mettre à un autre endroit. Par conséquent, il y a un lien avec Battant dans la mesure où nous sommes sur des perspectives temporelles avec Saint-Jacques qui sont sensiblement les mêmes. Nous avons donc évoqué ce sujet.

Ensuite, juste pour clôturer le sujet, car je ne veux pas faire de ping-pong, je pense que ce qui compte est que nous puissions en discuter ouvertement. Cette commission existe. Je vous invite à y être présents. Je me tiens à votre disposition pour vous transférer tous les éléments à la sortie de cette réunion et pour en discuter calmement. Je pense que nous n'avons pas forcément la même vision, mais nous avons le même intérêt, à savoir travailler pour la population de l'agglomération. Merci.

M. BOUSSET.- J'ai une simple remarque concernant cette problématique de circulation. S'il reste quelques crédits et si cette étude peut être menée, il faudrait aussi se pencher sur ces 14 000 véhicules/jour qui traversent Pouilley-les-Vignes en prenant en compte la RD70, la RD75 et la RD8, parce que c'est de pire en pire. Je partage aussi l'avis concernant les mouvements pendulaires. Le matin, cela va de Champagney jusqu'au rond-point de la clinique Saint-Vincent, et inversement le soir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons bien une augmentation assez incroyablement incompréhensible à laquelle nous devons réfléchir et qui est forcément due à des modifications structurelles de déplacements, de mobilités.

M. AYACHE - L'explication est connue. Les gens, pour des raisons financières, vont habiter de plus en plus loin, mais ils font un très mauvais calcul sur lequel d'ailleurs ils reviennent quelquefois. Les mouvements pendulaires, dont parle Jean-Marc BOUSSET, augmentent. Les gens qui travaillent à Besançon, qui auraient pu habiter Pirey, Pouilley-les-Vignes, Serre-les-Sapins, etc., vont habiter en Haute-Saône, parce que c'est moins cher. Tout cela s'accumule et ce n'est pas réglé. La question de la densité dont parlait Gabriel BAULIEU — j'en profite pour te répondre, cher Gaby — n'est pas une explication suffisante. Il faut remettre l'ouvrage sur la table et voir comment on peut faire cesser cette vampirisation qui immobilise 200 000 habitants entre 7h et 8h, et à partir de 16h30. Je suis d'accord avec la proposition d'Anne VIGNOT consistant à dézoomer sur l'organisation des transports particuliers pour avoir des explications objectivées et que nous trouvions les solutions les plus adaptées, notamment avec les transports en commun.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est vraiment un sujet sur lequel nous reviendrons, parce qu'il nous concerne tous. Il n'y a pas la grande ville d'un côté et les petites communes de l'autre. Nous sommes tous concernés. Nous devons donc regarder comment y travailler. Quelqu'un souhaite-t-il parler de Pelousey ? Non. Monsieur BAILLY.

M. BAILLY.- Merci, Madame la Présidente. Je ne parlerai pas de Pelousey, malheureusement. Puisque Gabriel BAULIEU a dit qu'il n'était pas interdit de parler d'autre chose, je vais revenir sur les propos de Monsieur LAROPPE. Je suis désolé, Monsieur LAROPPE, mais vous mentez. Je suis désolé d'insister sur ce point. Je suis concerné, puisque je suis membre de la Commission n° 02. J'ai des preuves à

l'appui. L'ordre du jour de la réunion concernait la présentation du projet Saint-Jacques. Ne tentez pas des pirouettes pour vous dédouaner. Vous avez menti devant l'assemblée, devant les Grands Bisontins. Assumez-le tout simplement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Comme nous n'allons pas être en cour de récréation, nous allons arrêter là, car je crois que c'est compliqué si on ne veut pas s'entendre. J'aimerais un jour m'assurer que les personnes qui parlent sont vraiment très assidues aux commissions et aux réunions qui sont organisées. Je ne veux pas me transformer en maîtresse d'école, mais parfois, j'aurais bien envie de montrer qu'il y a un absentéisme assez fort sans parler de décrochage scolaire. Regardez déjà de votre côté. Il faut toujours regarder de son côté avant de regarder ailleurs.

M. MAURICE.- Une petite seconde, Madame la Présidente, parce qu'il y en a « marre » ce soir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est ce que je suis en train de conclure, monsieur.

M. MAURICE.- Il y en a « marre ». Nous sommes sur le point n° 16. Par respect pour les conseillers communautaires, pourrait-on suivre l'ordre du jour, s'y tenir et ne pas passer du rapport n° 14 au 37, puis revenir au rapport n° 15 ? Je trouve cela intolérable, irrespectueux pour les maires du Grand Besançon qui viennent ici, en Conseil Communautaire pour être renseignés, pour apprendre des choses et pas pour écouter ce que nous entendons ce soir. Je parle des coups de ping-pong qui sont intolérables. Excusez-moi !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien sûr et je suis bien d'accord avec vous, mais il faudra rappeler à un certain nombre d'élus qu'ils ne dérogent pas des dossiers. Je vous rappelle que nous sommes en train de parler d'une convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements de la traversée d'agglomération qui concerne la commune de Pelousey. Vous entendrez que je ne censure personne, mais que certains élus ne respectent pas la façon dont nous devrions mener ces débats. Néanmoins, j'évite aussi qu'il y ait des cris et que nous soyons en dehors du respect des uns et des autres.

S'adressant à Yves MAURICE. Yves, je te remercie de rappeler à tout le monde que ce serait bien de respecter l'ordre du jour.

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ?

M. GUYEN.- Je suis en retrait.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est indiqué sur le dossier. Il n'y a pas de problème. Y a-t-il des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le projet de convention ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

17. Commune de Saône (RD 104 et 246) - Convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements de la traversée d'agglomération

M. Yves GUYEN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous parlons de la Saône. De la même façon, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention,
- abroge la délibération du 27 juin 2024,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

18. Avenant N°1 à la convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements de sécurité rue de Lausanne sur la commune de Pouilley-Les-Vignes

M. Yves GUYEN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant à la convention à intervenir ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

19. Autorisation de signature de la convention relative à la répartition des modalités de surveillance, d'exploitation et d'entretien des ouvrages communautaires liés à l'aménagement de la RN57 entre l'autoroute A36 et la commune de Devecey

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense qu'il serait intéressant de voir la relation entre ces travaux et ce qui nous arrive aujourd'hui. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention en annexe,
- se prononce favorablement sur le classement de ces ouvrages dans les voiries communautaires,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le procès-verbal de remise d'ouvrage.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

20. Concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires - Choix du concessionnaire

Mme LA PRÉSIDENTE.- Dans la mesure où c'est un choix, nous avons une présentation orale par Marie ZEHAFF.

Mme ZEHAFF.- Ce présent rapport a pour objet de soumettre au Conseil Communautaire le choix de la société JCDecaux France comme concessionnaire pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires. Le périmètre du contrat est le suivant :

- 192 abris voyageurs avec caisson ;
- 26 abris voyageurs sans affichage ;
- 97 planimètres ;
- 13 planimètres de 2 m² en parking ;

- 5 panneaux de 2 m² ;
- 5 colonnes d'affichage culturel sur le domaine public.

Pour rappel de la procédure et des critères d'évaluation, le 7 mars 2024, une délibération actualisée du Conseil Communautaire prenait en compte le périmètre des mobiliers validé en Bureau-Débats du 21 décembre. Du 27 mars au 27 mai, le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour la concession a été publié. Le 6 juin, la Commission des Contrats de Concession validait quatre candidatures, celles de :

- JCDecaux France ;
- Vediaud Publicité ;
- Girod Médias ;
- Cityz Media.

Le 20 juin, la Commission des Contrats de Concession valide les offres et autorise les négociations avec les quatre candidats. Il y a eu deux tours de négociation les 4 juillet et 6 août en présence de Marie ZEHAF et d'Aurélien LAROPPE. Les candidats ont remis leur offre finale le 2 septembre. Le 9 septembre, le bureau d'études Espelia qui nous accompagnait a rendu son analyse. Le 31 octobre, il y a eu un passage en Bureau. Aujourd'hui, le 14 novembre, nous passons en Conseil Communautaire.

Pour rappel de la procédure et des critères d'évaluation, il y avait une qualité de l'offre technique du candidat appréciée au regard :

- du respect environnemental des mobiliers envisagés ;
- de la performance et de la qualité des mobiliers ;
- des modalités de suivi et de contrôle de l'exploitation proposées à la collectivité ;
- du plan d'entretien et de renouvellement des mobiliers afin de garantir une parfaite exploitation de l'intégralité du service ;
- des moyens humains et techniques prévus pour l'exploitation des mobiliers et des campagnes d'affichage ;
- du planning de fourniture et d'installation des mobiliers.

Sur les aspects financiers, il y avait :

- de la cohérence du montant de la redevance pour l'occupation du domaine public conformément aux conditions définies au contrat ;
- de la cohérence des hypothèses du niveau de recettes envisagées sur la durée du contrat ;
- de la pertinence et de la cohérence du Compte d'Exploitation Provisionnel (CEP) et du Plan Prévisionnel des Investissements (PPI).

Au niveau des critères techniques, le candidat a répondu correctement aux attentes du projet de contrat avec un parc constitué presque entièrement de matériels reconstitués. Seuls les panneaux numériques sont neufs. Il propose une part de mobiliers ayant recours à des solutions d'éclairage autonome alimenté notamment par des panneaux solaires et renforce les actions pour contribuer à la végétalisation de la ville. Le mobilier proposé répond correctement aux attentes du projet du contrat avec la gamme de mobiliers design Norman Foster. Concernant les abris voyageurs, le candidat décrit la modularité du matériel et ajoute des dispositifs de végétalisation. Il y aura un renouvellement du matériel numérique tous les six ans. Les abris voyageurs et les colonnes Morris seront reconditionnés sur place et les panneaux de 2 m² en atelier. Le reconditionnement sur site évite les déplacements et les travaux de génie civil et permet de réduire le taux d'indisponibilité du matériel.

Il y aura quelques adaptations proposées par le candidat quant aux modalités de suivi et le contrôle de service par la collectivité, mais cela ne remet pas en cause le contenu ni leur économie générale. Le candidat répond aux attentes concernant le nettoyage et la maintenance préventive et curative. Le dispositif proposé paraît correctement dimensionné et le candidat s'engage sur 52 campagnes annuelles publicitaires. S'agissant de l'installation, il s'engage sur une campagne de 20 semaines toutes phases comprises, dont 8 semaines de pose.

Par rapport aux analyses financières, le candidat propose une redevance de 314 000 €/an, soit une redevance fixe à hauteur de 2 562 000 € sur la durée du contrat, soit 213 507 € en moyenne annuelle

sur la durée du contrat. Le candidat propose aussi une redevance variable fixée à 6 % du chiffre d'affaires, soit une estimation de 1 205 000 € sur la durée du contrat, soit 100 416 € en moyenne annuelle. Le candidat précise aussi que ces niveaux de redevance ont été établis en fonction de l'équilibre économique du contrat incluant un montant des charges et un potentiel de recettes publicitaires et déséquilibre du CEP. Le candidat a proposé une part fixe nettement supérieure au minimum prévu au contrat et une part variable cohérente au regard de son taux de rentabilité.

Les hypothèses méthodologiques sont présentées de manière succincte et l'offre du candidat était satisfaisante sur ce point. La note obtenue par le candidat était de 82,5 sur le total des points comptés. JCDecaux a ainsi remporté cette offre. Je vous propose de soumettre au Conseil Communautaire l'attribution de la concession à JCDecaux France.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

M. LIME.- C'est dommage que Marcel FELT soit sorti. J'allais lui faire plaisir en disant que j'étais pour passer ce marché avec une entreprise privée. Je le dis comme cela, car il y a des petites boutades sur le fait de dire que nous voulons tout nationaliser. Je répète toujours que nous ne voulons pas non plus nationaliser les boulangeries. Parfois, je trouve désagréable de caricaturer des positions et je ne les caricature pas en face, mais c'est dit pour certains qui veulent bien l'entendre.

En Bureau, nous étions plusieurs à demander quelques éléments supplémentaires sur l'appréciation technique. On nous en avait promis. Il me semble que je n'ai rien vu. En regardant, il y a tout de même des différences de revenus pour la collectivité qui vont, de mémoire, jusqu'à 70 ou 80 000 €, soit 1 M€ sur 12 ans. Je ne suis pas un spécialiste, j'ai dit que je faisais aussi confiance aux négociateurs, mais je n'ai pas reçu de notes supplémentaires sur ces éléments. J'ai donc un doute. Par conséquent, je m'abstiendrai sur ce rapport même si je considère que les opérateurs privés ont toutes les compétences requises.

Pour répondre aux interrogations, je ne vois pas la plus-value. Or quand je veux une gestion publique, il faut une plus-value, qu'elle soit financière, relationnelle ou pour les usagers. C'est ce qu'il faut chercher. Là, quelle plus-value peut-on réaliser au titre d'une collectivité ? Je ne vois pas. On peut donc confier cela à une entreprise privée, d'autant plus que quatre délégataires avaient candidaté. Ce sont des sociétés plutôt sérieuses et intéressantes, qui travaillent correctement sur l'intégralité des communes. Je voulais simplement rappeler la position que nous étions plusieurs à avoir exprimée, je pense, en Bureau.

M. LAROPPE.- Je partage les propos de Christophe LIME. Justement, nous sommes là sur un sujet de publicité. Autant sur les sujets de l'eau ou du transport, je trouve intéressant que cela fasse débat, parce que nous parlons d'un bien commun, autant sur la publicité, il me paraît presque évident que cela revienne au privé. Je suis content que cela ne porte pas à débat sur ce point.

Ensuite, pour répondre sur les éléments techniques, effectivement, certaines propositions financières étaient meilleures que celle retenue. S'agissant des éléments techniques, nous avons différents points qui rentrent en compte, notamment le planning d'installation des abribus et quand je parle des abribus, je parle également de la publicité qu'ils contiennent, et leur qualité. Je ne rentre pas dans le détail, parce que c'est assez compliqué à expliquer oralement, mais nous pourrions transmettre les éléments détaillés. En revanche, j'ajoute un point extrêmement important. Vous savez que lorsqu'un abribus est cassé ou abîmé, le prestataire retenu le remplace, et pendant l'audition, le délai de JCDecaux sur le sujet était extrêmement rapide, entre 24 et 48 h à partir du moment où ils sont prévenus, et l'abribus cassé est remplacé quasiment immédiatement pour nos usagers. Pour d'autres concessionnaires, les délais étaient plus longs.

Je pense qu'il est important de ne pas retenir que l'aspect financier, parce que le service que nous proposons à nos usagers est important. Pour la collectivité, à certains moments où des mouvements existent et où de nombreux abribus sont cassés, leur remplacement est effectué assez rapidement. Ce choix technique a donc pesé dans la balance quant à notre choix du prestataire retenu.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? 13 abstentions. Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 13 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le choix de la société JCDECAUX FRANCE comme concessionnaire pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires,
- se prononce favorablement sur le contrat de concession 2025 / 2037,
- autorise Madame la Présidente, ou l'élu délégué, à signer le contrat de concession 2025/2037.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 93 Contre : 0 Abstentions : 13 Conseiller intéressé : 0

21. SEM Sedia – prise de participation dans la société OH ZONE

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Gabriel BAULIEU (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise la prise de participation de la SEM Sedia dans une SAS associant Sedia et SMCI Editeur Immobilier, dédiée au projet d'aménagement du lieudit La Lye sur la commune de Miserey-Salines ;
- autorise les élus représentant GBM dans les instances de Sedia, à se prononcer en faveur de cette décision.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

22. SEM Sedia – prise de participation dans la société SCCV DU COLLEGE

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Gabriel BAULIEU (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise la prise de participation de la SEM Sedia dans la SCCV DU COLLEGE, associant la Banque Populaire et SMCI Editeur Immobilier, dans le but de porter un projet d'aménagement en centre-ville de Morteau,
- autorise les élus représentant GBM à se prononcer en faveur de cette décision dans les instances de la SEM Sedia.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

23. Attribution de subventions au Bastion et à la Rodia au titre de l'accompagnement artistique aux Musiques Actuelles et à leur rayonnement territorial

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution de deux subventions 2024 dans le cadre de conventions triennales 2023-2025 :

- 40 000 € à la RAP La Rodia,
- 25 000 € à l'association le Bastion.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

24. Le GRAND 8 2024/2025, 6ème saison nomade de spectacles jeune public dans le Grand Besançon - Soutien à l'association Côté Cour - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025

MM. Hasni ALEM (2), Cyril DEVESA (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant annuel 2024 de 30 000 € à l'association Côté Cour pour la mise en œuvre de la 6^{ème} saison 2024-2025 du GRAND 8 sur le territoire du Grand Besançon,
- approuve l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 avec l'association Côté Cour,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 à la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

25. Avenant n°1 à la convention de prestations avec la commune de Dannemarie-sur-Crête pour la réalisation de missions techniques en eau potable et en assainissement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 1 à la convention de prestations avec la commune de Dannemarie-sur-Crête pour la réalisation de missions techniques en eau potable et en assainissement,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

26. Avenant n°12 au contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL), la Société de distribution Gaz et Eaux et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n° 12 au Contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue, la Société de distribution Gaz et Eaux et GBM,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 12 au Contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue, la Société de distribution Gaz et Eaux et GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27. Relève des index des compteurs d'eau potable, pose de têtes émettrices et réalisation d'enquête abonnés et de compteurs des communes membres de Grand Besançon Métropole (GBM) - Autorisation de signer un accord-cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue, pour un montant maximal, sur sa durée totale de 350 000 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28. FIE – Modification du règlement d'intervention

M. BODIN.- Dans le cadre du FIE (Fonds d'Intervention Économique), vous savez que les sommes sont de 100 000 € maximum. Elles sont réparties en dix points différents à 1 000 €. Il y avait une règle concernant l'aspect isolation énergétique des bâtiments. Si nous respectons la loi, ce que nous faisons toujours, elle correspondait à une norme de 2012. Nous ne pouvions pas appliquer le règlement du FIE tel qu'il avait été défini et tel que vous l'aviez voté l'an dernier. Nous proposons donc une nouvelle mouture. Elle permet d'être conforme à la loi et d'évaluer cet aspect énergétique qui peut concerner 4 points, soit 40 000 € potentiellement sur les 100 000 € possibles. C'est donc justement un moyen d'avoir un règlement véritablement possible à mettre en œuvre, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je sou mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le nouveau règlement d'intervention du FIE.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29. Dérogations au repos dominical des salariés du commerce pour l'année 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame VIGNOT. Je pense que vous avez été attentifs concernant le dimanche 28 décembre qui se trouve 48 h avant le soir du Nouvel An. Nous avons déjà eu cette problématique concernant les commerçants, les métiers de bouche et autres, l'année dernière, je crois, où il y a deux ans, je ne sais plus exactement. J'attire simplement votre attention sur ce point. Cela peut être un atout aussi pour eux d'être ouverts le dimanche 28 décembre. Il faut être attentif à cela. Là, il ne fait pas partie des dimanches retenus sur 2025. Je ne sais pas si vous avez travaillé avec eux, si vous avez un retour de leur part.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Frédérique BAEHR pour la réponse.

M. BAEHR.- Merci, Madame la Présidente. Évidemment, nous avons travaillé avec les associations de commerçants, la CCI. La CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) était également invitée, de même que le MEDEF, les syndicats des salariés. Il y a eu une réunion le 5 septembre au cours de laquelle nous avons décidé de rester sur six dimanches, comme l'année dernière. S'est ensuite engagée une discussion sur les dates. Nous avons fait le choix de ne pas retenir le 28 décembre jugeant que, contrairement à l'année dernière, il était un peu éloigné du 31, de la Saint-Sylvestre. En contrepartie, nous avons laissé le dernier dimanche de novembre, soit le 30, qui suit le « Black Friday » et qui est plébiscité tous les ans par un certain nombre de commerçants et d'associations. La décision que nous avons prise n'a pas appelé de remarques particulières, notamment des absents comme le MEDEF, par exemple. Je pense donc qu'elle satisfera tout le monde.

Parallèlement, en début d'année, le service Commerce a lancé une étude en envoyant un millier d'emails aux commerçants pour leur poser deux questions. Il leur a d'abord été demandé s'ils avaient ouvert ce fameux 31 décembre, et 73 % d'entre eux ont répondu qu'ils n'avaient pas ouvert. Il leur a également été demandé s'ils pensaient ouvrir le 29 décembre, ce qui est le cas de figure cette année. À 64 %, ils ont répondu non. Nous avons aussi choisi de ne pas accorder cette dérogation le 28 décembre pensant que c'était aussi une journée où les commerçants et les salariés pourraient récupérer de la période un peu lourde de Noël pour se préparer à la Saint-Sylvestre. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour cette réponse. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Une abstention. Très bien.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté donne un avis favorable sur le nombre de dérogations d'ouvertures dominicales pour 2025 concernant le commerce de détail et la branche horlogère.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 1

Conseiller intéressé : 0

30. Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

M. Kevin BERTAGNOLI (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Lorine GAGLILOLO pour la présentation.

Mme GAGLILOLO.- Merci beaucoup. Je ne sais pas si vous le savez, mais en 2020, 10 % de l'énergie consommée sur le Grand Besançon étaient issus de la production d'énergies renouvelables locales. Ces 10 % sont composés :

- à 90 % de bois énergie ;
- à 5 % d'énergie de récupération issue de l'unité de valorisation du SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets), notre incinérateur ;
- à 2 % de l'hydroélectricité ;
- à peine 1 % du biogaz issu de la méthanisation de Port-Douvot ;
- à 1 % issu de panneaux photovoltaïques que l'on retrouve sur les toitures des bâtiments du Grand Besançon, de certains bâtiments dans vos communes, des bâtiments des entreprises,

des bailleurs sociaux, d'Aktya, de tous les particuliers qui ont pu équiper leur toiture et des ombrières de parkings de supermarché qui se sont déjà développées sur le territoire.

Toutes ces sources de production ont dégagé 407 GWh d'énergie en 2020. Nous avons étudié de près la manière dont nous pouvions massifier la production d'énergies renouvelables dans les prochaines années avec un groupe de travail d'élus qui s'est largement mobilisé sur l'année 2024. Nous avons ainsi identifié un certain nombre de projets que nous pouvions réalistement espérer mettre en œuvre, déployer et rendre opérationnels d'ici 2035, ce qui nous conduirait à multiplier par deux la production d'énergies renouvelables sur le territoire. Il restera une multiplication par trois à faire entre 2035 et 2050.

Vous le savez aussi, GBM a adopté son PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) le 26 septembre dernier. Dans ce Plan Climat, nous prévoyons 100 % d'énergies renouvelables consommées en 2050. Il faudra pour cela produire un maximum d'énergies renouvelables et importer ce que nous ne serons pas en capacité de produire, puisque vous voyez que d'ici 2050, l'objectif est 2 500 GWh d'énergies encore consommés sur le territoire malgré un effort de sobriété que nous aurons mis en place par ailleurs. Dans cette optique de massification et de diversification des énergies renouvelables, puisque sur ce territoire, nous n'avons pas d'énergie miracle sur laquelle nous pourrions miser, nous ne pourrons pas faire que du photovoltaïque, que de l'éolien, que de la géothermie, ni que de la méthanisation, mais nous devons faire de tout, le Grand Besançon s'est d'ores et déjà impliqué à la mise en œuvre du projet solaire des Andiers que vous connaissez, à la prise de participation dans le projet éolien de Nancr'Éole.

Nous accompagnons l'émergence d'une première autoconsommation collective dans les communes de Pirey et de Pouilley-les-Vignes qui sont particulièrement impliquées. Nous cherchons des partenaires pour mettre en œuvre la méthanisation dans le respect de la charte « méthanisation », dont nous parlerons juste après. Pour autant, nous avons travaillé avec ce groupe de travail à faciliter l'émergence de projets concrets qui puissent déclencher des retombées économiques sur le territoire. Ce travail permettra d'aboutir à la multiplication de projets.

En parallèle de tout cela, en mars 2023, l'État a mis en place la loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables). Dans cette loi, il a été confié le rôle aux communes de définir des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER). Je tiens d'abord à dire que les projets d'énergies renouvelables qui se mettront en œuvre dans ces ZAER seront soumis au même cadre réglementaire que tous les autres. En effet, le cadre réglementaire n'évolue pas, que l'on soit dans une zone d'accélération ou en dehors, puisque les études à mener et autres seront les mêmes. L'objectif des ZAER est de permettre aux porteurs de projets d'identifier une volonté politique, d'étudier des projets sur ces espaces et de donner des avantages aux projets en termes de délais d'instruction et de tarifs de rachat de l'électricité.

La définition des ZAER par les communes a été soumise à un calendrier très contraint, avec un premier débat que nous avons mené ici en Conseil Communautaire en décembre 2023, mais qui ne concernait à l'époque le travail abouti que de trois communes, ce qui fait qu'aujourd'hui, je reviens vers vous avec un travail beaucoup plus abouti. En effet, pour compléter ce travail, depuis décembre 2023, Grand Besançon a mis en place un accompagnement pour les communes volontaires en partenariat avec l'Audab (Agence d'Urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté). Au 30 septembre, c'était 32 communes accompagnées par le Grand Besançon et 11 communes qui avaient travaillé de manière autonome sur la définition de leurs zones d'accélération. Nous avons donc 43 communes qui ont délibéré sur des ZAER.

Je retiens de ce travail collectif, de l'observation générale du travail que les uns et les autres ont pu mener, plusieurs éléments que je voudrais soumettre au débat. D'abord, les propositions qui émergent du travail des uns et des autres permettent d'envisager un mix énergétique sur le Grand Besançon. J'observe ainsi :

- 3 zones d'accélération de l'éolien ;
- 9 zones d'accélération de méthanisation ;
- 8 ZAER de la biomasse ;
- 14 ZAER de la géothermie ;
- 6 ZAER de l'hydroélectricité ;

- 28 ZAER du solaire photovoltaïque ;
- 1 ZAER du solaire thermique.

Nous voyons donc que nous avons un panel d'énergies renouvelables que les uns et les autres envisagent sur le territoire avec des potentiels à étudier.

Ensuite, je ne relève pas de ZAER sur la grille « voltaïsme ». Pour autant, c'est un sujet prégnant sur le Grand Besançon. Je pense qu'il nécessite que nous prenions les choses avec prudence et mesure. De l'analyse de ce travail sur les ZAER, j'identifie le fait que nous aurons non seulement à nous pencher sur ce sujet, mais aussi à prendre ensemble des précautions pour savoir ce que nous avons envie de faire sur ce territoire.

Par ailleurs, l'outil de compilation des ZAER de l'État ne permet pas d'identifier les puissances attendues. Sur ce point, une méthodologie est actuellement à l'étude à la DREAL. Nous attendrons des résultats de cette étude pour avoir une idée des puissances, puisque comme je vous le disais, nous sommes au clair sur ce territoire sur les puissances que nous avons besoin de développer. Vous avez les uns et les autres identifié des endroits où il serait pertinent d'étudier des projets, mais pour le moment, je n'ai aucun moyen de vous dire, et j'aurais bien voulu pouvoir vous le dire ce soir, si nous sommes en bonne voie, si nous sommes en train de soumettre des périmètres qui permettraient d'imaginer atteindre nos objectifs ou pas. Pour le moment, nous n'avons pas la possibilité de faire cette comparaison. Nous allons donc attendre que le Comité Régional de l'Énergie puisse se pencher sur nos propositions. En effet, il doit se réunir pour un premier point d'étape à la fin du mois pour regarder, à l'échelle de la Région Bourgogne-Franche-Comté, si l'ensemble des ZAER proposées permettent de nous situer dans les objectifs régionaux ou si nous avons un gros décrochage, auquel cas nous devons compléter le travail.

Il y a fort à parier pour autant que nous ne soyons pas tout à fait dans les objectifs, par exemple du fait que 8 communes du territoire n'ont défini que des zones d'accélération photovoltaïques. Or, le photovoltaïque est l'énergie qui permet de dégager le moins de puissance au mètre carré. En effet, il faut de nombreux mètres carrés pour parvenir à une certaine puissance. De plus, c'est sûrement l'énergie sur laquelle nous aurons le plus d'écart entre la surface d'une zone d'accélération et la surface réellement mise en production dans les prochaines années. Certaines communes, et la Ville de Besançon en premier lieu, ont fait le choix de positionner l'ensemble de leurs toitures en zone d'accélération des énergies renouvelables. Or, nous savons que dans la réalité des choses, dans les prochaines années, entre les toitures qui ne sont pas suffisamment solides, celles qui ne sont pas bien orientées, et celles qui ne trouveront pas de modèle de financement, nous avons 10 à 20 % d'entre elles qui seront un jour équipées.

Pour autant, je me réjouis que ce travail ait été amorcé par 43 communes et je me tiens prête, avec mes services, à poursuivre l'accompagnement pour élargir les types d'énergies avec les communes qui le souhaiteraient et pour engager de nouvelles communes dans cette démarche. Certains d'entre vous auront peut-être envie de témoigner dans le cadre de ce débat, de ce qu'ils ont vécu dans le cadre de l'accompagnement, pour peut-être éclairer les communes qui n'ont pas encore entamé ce travail de définition de leurs ZAER. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Avez-vous des questions ?

M. JARAMAGO.- Ce n'est pas une question, mais plutôt un commentaire, parce que le travail a été considérable et il est très bien fait. L'année dernière, j'avais écrit au préfet qui nous avait donné une injonction en décembre 2023 de répondre avant la fin du mois, ce qui était une aberration complète, mais il faut rappeler la chose. Nous avons donc travaillé dans l'urgence et dans la bêtise. Néanmoins, aujourd'hui, sur les ZAER, on parle de production d'énergies renouvelables pour la plupart, mais intermittentes, ce qui me surprend. Si nous ne réfléchissons pas au stockage qui doit accompagner cette production, nous aurons de gros problèmes, parce que cela ne servira pas à grand-chose. Nous aurons investi des montants considérables payés par nos impôts, puisque nous allons accompagner tout cela, sans aucune efficacité, ce qui me gêne sur ce schéma des ZAER.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Aujourd'hui, à part l'hydroélectricité et peut-être l'hydrogène, nous savons très peu stocker. C'est une avancée technique. Mais dans la mesure où, en même temps, nous sommes très loin de faire la bascule entre les énergies fossiles et les énergies renouvelables, je pense que nous pourrions espérer avoir des solutions techniques d'ici là. Néanmoins, une chose est certaine. Sur tout ce qui est autoconsommation, cela reste important. Des essais de stockage ont été réalisés en Suisse par des systèmes de cuves. Nous avons des exemples, mais les rendements ne sont absolument pas intéressants. Ce serait aussi dommageable de mettre de l'argent public sur quelque chose que nous savons ne pas être très rentable aujourd'hui. Néanmoins, lorsque nous regardons la courbe, il nous reste encore du chemin à faire.

Mme GAGLILOLO.- Je réagis en disant aussi que nous sommes sur un bassin de très grande consommation d'énergies et nous le resterons. Nous avons vocation à rester un bassin consommateur d'énergies. Finalement, que le stockage se pose dans certains bassins plus reculés des points d'injection, je l'entends, et ce seront des enjeux à prendre en compte. Mais ici, nous avons la chance d'être en proximité, certes relative des points d'injection pour certaines communes, ce qui nous permet tout de même de consommer sur le territoire au maximum ce qui peut l'être, et le mix énergétique a aussi cet avantage de permettre de produire à différents moments et à différentes saisons. De plus, nous sommes sur un réseau français géré par RTE (Réseau de Transport d'Électricité), interconnecté, qui permet aussi que si par hasard, parce que j'ai presque envie de parler de hasard, l'électron ne trouvait pas de consommation sur le territoire de GBM, il irait servir un autre territoire où il trouverait une consommation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

M. BERTAGNOLI.- Je précise simplement que sur ce rapport, je suis élu intéressé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas parce que tu travailles dans une entreprise que tu es forcément intéressé. Nous en discuterons avec le service juridique. Nous actons le fait que tu le signales, mais je ne crois pas que nous soyons dans ce genre de situation.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la cohérence des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables avec le projet de territoire de Grand Besançon Métropole et son Plan Climat Air Energie Territorial 2024-2029.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

31. Fonds "Climat" - Attribution d'un fonds de concours pour les communes de Pouilley-les-Vignes, Gennes, Miserey-Salines et Ecole-Valentin

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours de :
 - o 33 916 € à la commune de Pouilley-les-Vignes pour la rénovation énergétique de l'ancienne trésorerie dans le cadre des axes 3 et 4,
 - o 6 912 € à la commune de Gennes pour l'amélioration du confort d'été pour le groupe scolaire dans le cadre de l'axe 3,
 - o 23 811 € à la commune de Miserey-Salines pour l'aménagement de jardins partagés dans le cadre de l'axe 2,
 - o 45 649 € à la commune d'Ecole-Valentin pour la désimperméabilisation de la cour d'école dans le cadre de l'axe 2.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32. Conservatoire Botanique National Bourgogne Franche-Comté Observatoire régional des invertébrés - Création d'un établissement public de coopération environnementale (EPCE)

Mmes Fabienne BRAUCHLI (1) et Lorine GAGLILOLO (1) conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la création de l'établissement public de coopération environnementale (EPCE) « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés » ;
- approuve les statuts joints en annexe correspondants à cette création ;
- désigne, dans le respect de la parité, les représentants de Grand Besançon Métropole appelés à siéger au sein du conseil d'administration : Mme Lorine GAGLILOLO en qualité de titulaire et M. Franck RACLOT en qualité de suppléant ;
- autorise la Présidente ou son représentant à signer tout document afférent à la création de cet EPCE et à solliciter auprès du Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté la création par arrêté de l'établissement public de coopération environnementale en lui adressant la délibération de son organe délibérant ;

- attribue une contribution de 1000 € à l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés » dès sa création afin de permettre son fonctionnement sur 2025 sous réserve du vote du budget correspondant ;
- attribue une contribution annuelle minimum de 10 000 € à l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés » à partir du transfert d'activité prévu au 1^{er} janvier 2026 sous réserve du vote du budget correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

33. Projet de création du cimetière d'Avanne - Aveney Levée des réserves du commissaire - enquêteur et déclaration de projet

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les engagements et mesures proposées pour lever les réserves émises par le commissaire enquêteur dans ses conclusions sur l'enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation de création du nouveau cimetière,
- déclare le projet de création du cimetière d'Avanne-Aveney d'intérêt général,
- autorise Mme la présidente à poursuivre la phase judiciaire de la procédure d'expropriation, si nécessaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

34. Adoption d'une charte pour le soutien de Grand Besançon Métropole aux projets de méthanisation

Une présentation est projetée en séance.

Mme GAGLILOLO.- Je vous parlais de ce groupe de travail qui s'est penché sur la manière dont le Grand Besançon pouvait massifier la production d'énergies renouvelables. Il nous a semblé important de vous proposer aujourd'hui une doctrine en matière de méthanisation. Nous nous sommes penchés précisément sur ce qu'était la méthanisation et comment, sur ce territoire, nous pouvions accompagner l'émergence de projets qui seront bien au service du territoire. D'abord, lorsque nous parlons de méthanisation, je voudrais que tout le monde puisse avoir les mêmes éléments de compréhension. Nous parlons d'une unité qui sera amenée à digérer des déchets issus d'industries alimentaires, des déchets de collectivités (biodéchets) et des matières agricoles, à la fois des déjections animales et des résidus de cultures, notamment ce que l'on pourra planter entre deux cultures principales pour couvrir le sol, éviter qu'il s'érode et de lessiver nos sols.

Le méthaniseur va digérer l'ensemble de ces matières. Il y a là aussi un mix à opérer pour que notre méthaniseur ne fasse pas des indigestions et pour qu'il ne soit pas surchargé d'un type d'intrant plus qu'un autre. En sortie de méthaniseur, nous aurons la possibilité de trouver du digesta sous forme solide et liquide qui va pouvoir retourner sur les terres agricoles. On a donc d'un côté du digesta et de l'autre, du biogaz. Ce biométhane peut servir à alimenter le réseau de gaz existant ou des flottes de véhicules. Sur le territoire de GBM, le besoin est plutôt d'alimenter notre réseau de gaz. Toutes les communes sont propriétaires d'un réseau de gaz que nous entretenons, dans lequel nous avons investi des millions, voire des milliards d'euros depuis le temps. Il est donc important, notamment dans le cadre des objectifs que nous nous fixons dans le Plan Climat, de verdir ce réseau de gaz et de pouvoir finalement préserver une infrastructure, dont nous sommes toutes et tous propriétaires.

Il est proposé dans cette charte de plutôt favoriser des projets sur le Grand Besançon, qui produiront du biométhane que nous réinjecterons sur le réseau, bien qu'une unité de méthanisation, notamment lorsqu'elle est éloignée du réseau, puisse aussi permettre de fabriquer de l'électricité. On produit de la chaleur d'un côté, de l'électricité de l'autre. Ce sont des unités en cogénération. Il me semble que c'est moins pertinent sur le territoire. Pour autant, qu'on se le dise, cette charte n'est pas faite uniquement pour encadrer les projets dans lesquels GBM pourrait être partie prenante ou desquels elle pourrait être à l'initiative. Nous vous proposons que ce soit une charte sur laquelle nous puissions nous appuyer pour tous projets de méthanisation qui verraient le jour sur le Grand Besançon, que ce soit des initiatives privées agricoles ou des initiatives publiques ou privées industrielles.

Voilà pour ce qu'est la méthanisation. À l'heure actuelle, dans le Grand Besançon, en termes de gaz, ce sont 99 % de gaz fossiles et 1 % de gaz verts issus de la méthanisation de Port-Douvot. L'objectif est de diviser par deux nos consommations de gaz en 2050 si nous suivons à la lettre l'application du Plan Climat. Pour autant, j'ai du mal à imaginer que la totalité de notre consommation de gaz à horizon 2050 soit couverte par des méthaniseurs. Il y a fort à parier que nous soyons obligés d'acheter du gaz vert à l'extérieur du territoire. Cela dit, avant de faire cela, il me semble important que le territoire du Grand Besançon prenne sa part dans la production de biométhane. C'est donc dans cet esprit que nous cherchons à accompagner la mise en œuvre de deux unités de méthanisation dans un premier temps. Une troisième unité pourrait peut-être voir le jour d'ici 2050. Faisons-en une première et voyons comment nous avancerons avec la suite. Si nous nous projetons dans les ordres de grandeur, nous voyons que nous aurons des difficultés à être autosuffisants sur la question du biométhane.

Dans cette charte, l'idée est de clarifier les caractéristiques d'un projet que nous pourrions attendre et soutenir dans le Grand Besançon. Cela permet à la fois à GBM et aux communes qui le souhaitent de se positionner en faveur ou contre un projet au regard de cette charte. Certaines communes pourraient être concernées par des initiatives à l'avenir et il est précieux de pouvoir savoir dans quelles conditions on considère qu'un projet de méthanisation est favorable au territoire, qu'il va dans le bon sens et dans quelles conditions on a un projet qui risque de nous échapper ou qui prend un mauvais départ.

L'idée globale est :

- d'encourager les pratiques vertueuses ;
- de ne jamais dégrader les conditions et pratiques actuelles des parties prenantes et d'améliorer autant que possible les pratiques, notamment agricoles, sur notre territoire ;
- de prévenir les potentielles dérives et d'apporter des solutions au cours du projet pour pouvoir veiller à la manière dont le projet vit et évolue ;
- de placer les acteurs locaux au cœur du projet, que ce soit les communes, le Grand Besançon, les riverains, donc les parties prenantes au sens large.

Pour travailler cette charte, nous nous sommes largement appuyés sur un travail qui avait déjà été mené par Énergie Partagée, association et fonds d'investissement citoyen dans les énergies renouvelables. Nous sommes repartis de cette base avec un groupe de travail d'élus et certains sont dans la salle. Ce groupe a travaillé sur plusieurs thématiques dans plusieurs disciplines. Les membres de ce groupe avaient des compétences très différentes. Nous avons la chance de travailler avec un collègue agriculteur, des élus qui avaient pris le temps de visiter des unités de méthanisation qu'ils connaissaient de près ou de loin. Cela nous a permis de construire une charte qui nous semble adaptée aux conditions du Grand Besançon.

Cette charte aborde quatre thèmes. Le premier thème est la question de la gouvernance avec l'implication du Grand Besançon et des acteurs locaux mise au cœur de la charte. Si un projet devait se faire sans les communes ou le Grand Besançon dans la gouvernance, nous imposons un Comité de Suivi pour pouvoir suivre l'évolution du projet tout au long de sa vie.

Le deuxième thème est la question de l'agriculture. Nous formulons des recommandations et des exigences pour orienter vers une activité agricole moins impactante, la méthanisation étant aussi une manière de faire évoluer les pratiques agricoles pour substituer du digesta issu de la méthanisation à des engrais chimiques. Nous encadrons évidemment la question de cultures alimentaires dédiées que nous viendrions méthaniser, par exemple, le concept du maïs que l'on ferait pousser pour le mettre au méthaniseur est exclu. Pour autant, on considère que les cultures intermédiaires peuvent trouver leur place dans la limite d'un certain volume d'intrants, etc. Par ailleurs, nous avons une approche pragmatique sur ce sujet, puisque nous introduisons une possibilité de mettre à la marge des cultures alimentaires en cas d'aléas climatiques qui ravageraient entièrement des cultures. Il serait dommage de ne pas pouvoir les valoriser en méthanisation, parce que l'on se serait mis des règles trop strictes. On se laisse donc la possibilité sur 5 % du tonnage glissant sur 3 ans, les choses étant très encadrées, de pouvoir méthaniser une culture qui aurait été ravagée pour une raison ou une autre.

Sur la partie environnementale de cette charte (3^e thème), nous sommes attentifs à l'impact environnemental de la méthanisation qui, de fait, est déjà très encadré, mais aussi des différents accessoires agricoles que l'on pourrait utiliser pour répandre le digesta. Nous avons donc une approche assez large sur le sujet.

Sur l'énergie (4^e thème), nous privilégions l'injection, mais si une initiative autre devait se présenter, nous devrions pouvoir l'étudier à l'aune de la charte. Nous avons tout de même tendance à considérer que si une initiative agricole avait dû se développer, elle se serait peut-être déjà présentée. Néanmoins, nous verrons ce que l'avenir nous réserve.

Voilà pour l'esprit de cette charte. Il me semblait important de s'arrêter quelques minutes sur ce rapport même si l'horaire est tardif. Si vous avez des questions sur ce sujet, je me tiens à votre disposition pour y répondre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup de cette présentation complète. Avez-vous des questions ?

M. LIME.- Quand je parlais de l'innovation des ingénieurs de la Ville, cela fait 40 ans que nous procédons à la méthanisation dans le domaine de l'assainissement. Certains la découvrent aujourd'hui, c'est bien, mais nous le faisons depuis 40 ans. Nous avons procédé à une rénovation complète, puisque nous sommes les seuls à injecter sur Grand Besançon Métropole. Je donne le gain annuel : 700 000 €. J'ose espérer que sur ces opérations, GBM ne laissera pas partir la plus-value, bien qu'il faille bien

entendu être en accord avec d'autres, car nous ne pourrions pas le faire seuls. Il faut notamment les agriculteurs. Néanmoins, j'ose espérer que nous ne laisserons pas partir la plus-value ailleurs que dans les caisses de Grand Besançon Métropole.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. MENESTRIER Oui, Madame la Présidente. Bonsoir à tous. Je tenais à mettre le point sur la vertu de cette charte. Au niveau national aujourd'hui, ce sont 15 % de cultures dédiées. Nous avons fait le choix de 5 %. Je pense que c'est très bien, surtout sur tout ce qui est la souveraineté alimentaire. Nous sommes même allés plus loin, puisque nous sommes allés jusqu'à créer des prairies et des cultures d'herbe. C'est important, les prairies n'étant pas forcément dédiées à la méthanisation, mais plutôt à l'alimentation du bétail. Je pense que nous sommes allés assez loin, il y a une vraie réflexion très vertueuse sur cette méthanisation, et j'espère que nous aurons des prétendants pour monter cette méthanisation.

Je voulais également rappeler un point quant à la difficulté au niveau foncier pour implanter ces méthanisateurs. Lorsqu'une commune sera sollicitée pour une méthanisation agricole, comment cela se passera-t-il pour le foncier ? Si mes renseignements sont bons, cela signifie que la surface à urbaniser sera déduite de la surface habitable. N'est-ce pas le cas ? OK. Les méthanisateurs industriels seront-ils obligatoirement installés dans des zones d'activités ? Si tel est le cas, c'est une contrainte supplémentaire.

M. LAROPPE.- Je parlerai aussi à l'agriculteur, je serai donc vigilant. Sur la question du PLUi, lorsqu'un méthaniseur est développé sur votre commune, l'idée est que cela ne soit pas pris dans l'enveloppe de la commune. Sinon, ce ne serait pas incitatif pour la commune de développer du gaz vert et tout ce qu'il y a derrière. Concernant les enveloppes attribuées, nous travaillons sur le zonage avec l'ensemble des communes. Elles sont effectivement destinées à l'habitat. Lorsqu'elles ne sont pas destinées à l'habitat, elles sont destinées aux ZAE, mais c'est compris dans l'enveloppe ZAE. Pour les communes, cela ne concerne que l'habitat. Tout ce qui sera en dehors sera considéré comme communautaire. Par ailleurs, nous avons anticipé. Même si le sujet arrive seulement maintenant et même si nous avons déjà travaillé sur le zonage, nous savons qu'il n'y aura pas des centaines de méthaniseurs sur l'agglomération. En termes d'impact sur le PLUi, nous savons que nous serons capables de les absorber collectivement. Les maires qui souhaitent développer un projet en respectant la charte peuvent être rassurés. Cela ne sera pas décompté de leur enveloppe attribuée à l'habitation.

M. GAGLILOLO.- Il y avait ensuite le sujet concernant les zones d'activités. Je voudrais simplement repositionner un sujet. Comme ce que je vous ai présenté, même si des initiatives agricoles pourraient se présenter, à partir du moment où l'on mélange des intrants agricoles avec des intrants de l'agro-industrie, et peut-être des biodéchets du territoire, on est sur une méthanisation territoriale. Si une méthanisation n'est pas 100 % agricole, elle n'a pas sa place sur les terres agricoles, sauf à changer la destination des terres agricoles en terres à urbaniser. Mais je ne crois pas que nous soyons particulièrement dans cette optique, ce n'est pas dans l'air du temps et je trouverais cela particulièrement déplacé.

À partir du moment où l'on ne peut pas se positionner en terrain agricole, la question des zones d'activités se pose très rapidement, d'autant plus qu'une méthanisation est une unité industrielle qui implique un flux de transports, de va-et-vient, d'intrants, de digesta à certains moments. En termes d'odeurs, on ne va pas se cacher qu'il peut y en avoir même si l'on a des distances de recul. Cela va plutôt dépendre des intrants qui sont gérés. Il est vrai que lorsque l'on a une sortie d'industrie avec uniquement des oignons, il peut y avoir quelques odeurs. Cela va vraiment dépendre des intrants. Dans cette charte, on positionne aussi la volonté de couvrir les stockages d'intrants. Nous préconisons dans la charte de couvrir les stockages pour éviter les nuisances. À partir du moment où l'unité en elle-même est sous air dirigé, ce n'est pas l'emplacement du digesteur qui produira des nuisances olfactives. Pour autant, il me semble que cela a une certaine logique de l'imaginer sur les zones d'activités. Nous regarderons aussi de très près les 9 ZAER qui ont pu être positionnées par les communes, pour voir si toutes ces zones d'accélération sont sur des parcelles agricoles ou si certaines sont dans d'autres contextes.

S'agissant de la comptabilisation d'un éventuel méthaniseur en zone d'activités, j'avoue que cela dépasse mes compétences. Néanmoins, nous serons bien sur des enveloppes communautaires, ce qui est assez évident.

M. FELT.- On ne va pas nier l'utilité du méthanisateur, mais il faudra quand même faire très attention pour les zones d'activités. En effet, nous savons que nous avons besoin de foncier, nous n'en avons pas de trop. Apparemment, la méthanisation prend tout de même du foncier assez important pour finalement un modèle économique — je vais raisonner uniquement au niveau de l'économie et non pas au niveau de l'écologie — un peu déficient.

Mme GAGLILOLO.- Une unité de méthanisation consomme entre 2,5 et 3 ha. En termes de modèle économique, j'avais plutôt l'impression, en écoutant Christophe LIME, que c'était loin d'être déficitaire. En tout cas, nous avons bien l'intention de prendre des parts dans les futures unités de méthanisation. Je pense que ce qui peut éventuellement poser question est le nombre d'emplois à l'hectare. Pour autant, dans le contexte que j'ai décrit, je ne suis pas sûre que l'on puisse opposer économie et écologie. À un moment donné, nous aurons besoin de verdir ce réseau de gaz. Par conséquent, d'une manière ou d'une autre, il faudra poser des méthaniseurs quelque part. De plus, nous sommes dans des logiques où potentiellement nous réfléchissons à des synergies entre deux méthaniseurs, ce qui fait encore baisser le taux d'emploi. Néanmoins, nous ne devons pas non plus nous priver d'avoir une équipe qui puisse superviser deux méthaniseurs sur certaines compétences. Effectivement, il est évident que nous ne pourrions pas avoir une approche à l'emploi à l'hectare sur les méthaniseurs, mais je crois que nous ne pourrions pas non plus nous passer de méthaniseur. Nous étudierons les possibilités.

Dans la mise en œuvre d'unités de méthanisation, la première chose est la question du foncier. La question n'est pas tant de savoir si nous pourrions être en ZAE ou ne pas y être, mais plutôt de savoir quel espace sur ce territoire remplit les différents critères. En effet, cela nécessite une certaine accessibilité, il faut éviter de traverser une commune avec les tracteurs des exploitations agricoles associées. Finalement, lorsque nous mettrons bout à bout tous les critères d'une bonne localisation de méthanisation, je pense que nous n'aurons sans doute pas énormément d'options devant nous et nous regarderons quelle sera la meilleure.

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'il n'y a pas d'autre question, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la charte comme cadre de soutien et de portage des projets de méthanisation par la collectivité.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

35. Etudes de préfiguration pour la constitution d'un Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) en gestion déléguée avec l'ADEME

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le projet de Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial en partenariat avec l'ADEME qui donnera lieu à la signature d'une convention de mandat financier et une convention d'objectifs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36. SAS ANDIERS-avance en compte courant et cession de parts

Mme Lorine GAGLIOLLO (1) et MM Kevin BERTAGNOLI (2) et Christian MAGNIN-FEYSOT (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Merci encore pour l'attention que vous avez portée à des dossiers essentiels.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la cession de 2,5 % du capital de la SAS Andiers PV par GBM à la SAS ErCiSol, pour permettre la participation citoyenne au projet, pour un prix de 7 000 €, après agrément par décision unanime des associés de la SAS Andiers PV,
- autorise Mme la Présidente ou son représentant, à signer les documents afférents,
- se prononce favorablement sur les modalités et la convention de l'avance en compte courant d'actionnaires à verser par GBM à la SAS Andiers PV pour un montant proportionnel à sa part dans le capital et plafonné à 260 000 €,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

Le Secrétaire de séance,

Jean-Marc BOUSSET
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon